

Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 8 (1767)

Heft: 1

Artikel: Essai sur la question : quel est le prix du bled dans le Canton de Berne, qui soit également avantageux au cultivateur & à l'acheteur? et quels sont les moyens les plus surs d'y parvenir & de le fixer?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ESSAI SUR LA QUESTION :

*Quel est le prix du bled dans le Canton de
Berne, qui soit également avantageux
au cultivateur & à l'acheteur ? Et quels
sont les moyens les plus sûrs d'y par-
venir & de le fixer ?*

Ut quamvis avido parèrent arva Colono.

Virg.

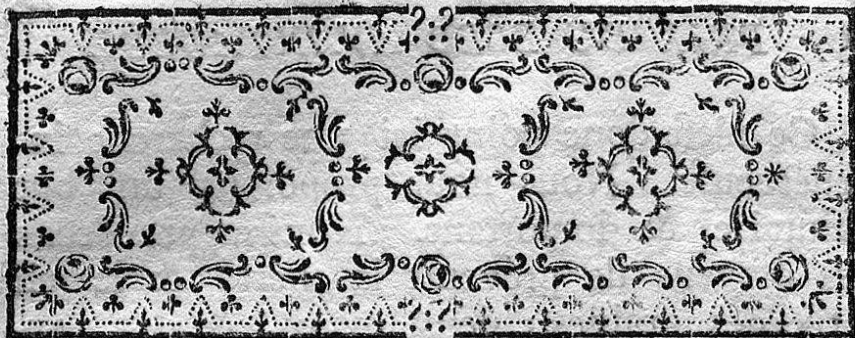
THE

QUESTIONS

QUESTIONS
QUESTIONS
QUESTIONS
QUESTIONS
QUESTIONS

QUESTIONS
QUESTIONS
QUESTIONS

QUESTIONS



ESSAI

SUR LA QUESTION:

Quel est le prix du bled, dans le Canton de Berne, qui soit également avantageux au cultivateur & à l'acheteur? Et quels sont les moyens les plus sûrs d'y parvenir & de le fixer?

JE me propose dans ce mémoire d'approfondir la question la plus importante dans l'économie politique : Quel est le prix du bled le plus avantageux aux cultivateurs & aux acheteurs? Quels sont les moyens d'y parvenir & de le fixer? C'est là sans doute un problème extrêmement compliqué, & j'espère, qu'on n'exige point une solution qui tienne de l'évidence & de la certitude géométrique? S'il y a de la témérité à l'entreprendre, il est au moins permis de viser à l'approximation de ce point important, & d'en donner une parfaite certitude, du moins quelque probabilité.

4 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

Ce n'est donc point ici une recherche infructueuse. Nous nous proposons un but salutaire & important. Nous apprendrons les moyens de prévenir la cherté & le vil prix des graines ; deux maux, & deux extrêmes, également funestes pour tout Etat, & dont il importe extrêmement de se garantir. Ajoutons à cela, que, par-là nous favorisons la culture de nos campagnes, nous établissons nos manufactures & notre commerce sur une base ferme & solide, & nous nous rendons indépendans de nos voisins dans des tems de cherté.

Nous allons développer ces vérités importantes dans les deux parties dont cet essai est composé. Dans la première nous indiquerons le vrai prix avantageux du bled. Et dans la seconde nous traiterons des moyens de mettre le grain à ce prix.





PREMIERE PARTIE.

A Vant que d'entamer cette matiere , il faut au préalable déterminer quelle est la mesure du bled , & quelle est la mesure du prix de ce bled que je suppose. Il faut indiquer en même tems de quelles sortes de grains il s'agit ici. Après ces remarques préliminaires , nous examinerons plus directement la question.

CHAPITRE I.

De la mesure du bled.

J'Ai choisi préféablement la mesure de Berne , parce qu'actuellement elle est établie dans la plupart des lieux du Canton , & que la table premiere qui indique le prix courant du marché de Nydau est établie sur cette mesure. D'ailleurs je n'ai pu me procurer aucun secours dans mes calculs des endroits , où des mesures différentes sont en usage.

Je ne me fers même que de la seule mesure de Berne , pour ne pas m'engager dans

des difficultés innombrables, qui, bien loin d'éclaircir mes lecteurs, n'auroient fait que de les embrouiller, puisqu'il auroit fallu réduire les autres mesures du pays qui different extrêmement entr'elles. Il me semble au reste, qu'en conservant les étalons usités pour la perception des droits annuels, on pourroit fort bien introduire dans les marchés une mesure uniforme & générale pour l'usage ordinaire & le commerce.

Cette mesure de Berne est un cylindre dont le diamètre est de deux pieds trois pouces, & la hauteur ou la profondeur de trois pouces & trois lignes. Il contient huit pots de Berne en liquide (a).

CHAPITRE II.

Du prix du bled en général.

Après avoir déterminé dans le chapitre précédent la mesure pour le bled. Il faut en fixer le prix. Ce prix est la dénomination d'une autre marchandise, donnée en échange, & cette marchandise est l'argent

(a) Pese vingt à vingt deux livres de froment poids de dix sept onces suivant la qualité du grain.

que je considère comme une marchandise ; ou comme le signe de la valeur des choses.

Si nous considérons l'argent sur le pied d'une marchandise par rapport à la valeur du bled, il n'est pas plus propre à servir de mesure commune, que les denrées & les marchandises ordinaires, parce que sa rareté ou son abondance feroit changer cette mesure sans cesse.

Par cette raison, on se sert dans tous les pays de commerce d'une monnaie idéale, qui est toujours la même, ou qui devroit l'être. Les monnaies effectives les plus chétives, le papier même y peuvent servir. Le Malabare a ses macutes ; l'Angleterre ses livres sterlings ; la Suisse compte par Gouldes, par Livres, par Cronos, par florins, par batz, par sols & deniers, ce ne sont là pour la plupart que des monnaies idéales, qu'on ne frappe point dans le Canton.

Mais comme toutes les affaires humaines sont sujettes à des vicissitudes continuelles, la mesure idéale de la monnaie subit le même sort peu à peu, & à mesure que la quantité des espèces augmente ou qu'elle diminue. Dans ces cas on ne sauroit s'en tenir à une mesure fixe & permanente, & l'on est obligé de faire de nouveaux calculs, & de se conformer au cours de l'argent, suivant qu'il varie d'un tems à l'autre.

Nous ne saurions donc mieux faire que de prendre le prix actuel de l'or & de l'argent

§ PRIX DU BLED AVANTAGEUX

suivant la dernière taxe de Berne, sauf à changer de calcul & de prix lorsque le cours & l'appréciation de l'argent changera.

Dans l'usage domestique, nous comptons par Croncs à vingt-cinq baches pièce, & c'est l'espèce dont je me sers dans cet essai. La méthode de compter par Francs, sols & deniers est en usage parmi les Marchands. Autrefois, dans la partie Allemande du Canton, on comptoit par livres, sols & deniers, aujourd'hui ce n'est plus cela. Les Gouldes, sols & deniers, sont encore en usage dans l'Aergoen. Les florins à quatre batz, le sont au Pays de Vaud. Je m'exposerois à des longueurs très désagréables & très inutiles, si je voulois réduire tous ces calculs au même. Il seroit cependant à souhaiter, que l'on introduisît une manière de compter uniforme par tout le Canton, & que dans les Ecoles on s'y tint invariablement.

CHAPITRE III.

Des diverses sortes de grains, & de leur bonté ou valeur intrinsèque.

ON cultive dans le Canton de Berne diverses sortes de grains; du froment,

de l'épautre, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pois, des vesces, des haricots, des lentilles, du millet, du maïs, & du bled farazin. Toutes ces especes different entr'elles, tant par rapport à leur bonté intrinsèque, que par rapport à leur nécessité & à l'usage qu'on en peut faire.

La question proposée doit-elle s'entendre de toutes sortes de graines en général, ou seulement de quelques-unes en particulier? On mêle quelques-unes de ces especes ensemble, ainsi le méteil est un composé de deux tiers de seigle, & d'un tiers de froment plus ou moins. Le méteil du moulin est un mélange de froment, d'épautre mondée, de seigle, d'orge, &c. & est ainsi composé dans les moulins, dont il porte le nom. Enfin on fait aussi un mélange d'orge, d'avoine & de vesces, qu'en allemand on appelle Bagi. Il s'agit encore de savoir, si la question ne comprend pas aussi ces diverses especes de méteils, quoique celui du moulin ne soit pas recueilli tel dans les champs, & qu'il ne soit composé au moulin que pour l'usage?

Je réponds à ces questions & à d'autres semblables, premierement, qu'il semble, à en juger par les vues de l'illustre société, qu'il ne s'agisse ici, que des especes de bled, dont on fait le plus d'usage, c'est-à-dire du froment, de l'épautre, du seigle, & de l'orge, & si vous voulez encore de l'avoine. La rareté des autres sortes particulieres, ne cause

point de cherté. Ainsi nous n'aurons pas sujet de nous en embarrasser beaucoup. Nous remarquerons en second lieu, que plusieurs especes de grains sont égales entr'elles quant à leur prix ou valeur, comme le froment, l'épautre mondée de sa balle, les pois & les lentilles, &c. Ainsi en faisant le calcul du froment, on pourra aisément le faire de toutes les especes semblables, sans qu'il soit besoin de les articuler tous en particulier.

Troisièmement. Quant aux mélanges, il faut considérer, que n'étant qu'un composé d'especes particulieres, il est difficile d'en donner un calcul exact & sûr; car le mélange ne s'en fait par le vendeur que fort arbitrairement. Par rapport à la culture, vous n'y trouverez guere de proportion, parce que selon la différente qualité du sol, & selon les vicissitudes favorables ou défavorables des saisons, une espece du mélange semé peut mieux réussir que l'autre. Que peut-on donc faire de mieux que de s'en tenir au prix courant du marché public? J'en ai annexé une table à cet essai.

La bonté intrinsèque des grains doit être considérée sous deux points de vue, ou relativement aux diverses especes de grains dont les uns valent plus que les autres, ou suivant le mérite particulier d'une sorte de grain qui est de meilleure ou moindre qualité. Nous supposerons cette bonté intrinsèque moyenne.

Voici le rang que j'affigne aux diverses sortes de grains suivant leur bonté ou valeur relatives. Le froment, l'épautre mondée, les pois, les lentilles, ont le premier rang, & montent au plus haut prix entre les espèces simples. Après elles, viennent le seigle, & puis l'orge, toujours de moindre valeur que le seigle. L'espèce la plus vile c'est l'avoine. Voilà des vérités connues, qui n'ont point besoin de preuves.

Quant à la bonté d'une espèce particulière, elle dépend du climat, du terroir, de la saison, de la culture, des casualités comme des inondations, grêles, brouillards. Jamais vous ne verrez le froment, le seigle, l'orge, recueilli dans le même lieu, avoir toutes les années une bonté parfaitement égale, ou également estimée. Jamais vous ne verrez sur le marché & à la même époque un même prix à la même espèce de grain, au froment par exemple. Toujours il y a un prix haut & un prix bas, & par conséquent un prix moyen.

Nous voyons aussi par l'expérience, que la même espèce de grain, parfaitement égal en bonté, ne conserve pas un prix fixe & constant, mais que ce prix varie, hausse & baisse d'un tems à l'autre. Variation qui n'a point sa source dans la différence de sa qualité, mais dans le besoin plus ou moins pressant des acheteurs, & dans le degré de leur concurrence.

Pour découvrir donc le prix également avantageux aux cultivateurs & aux acheteurs, il faut faire attention à la marche de ce prix sur les marchés publics, & voir quel a été son plus haut & son plus bas degré pendant une suite assez considérable d'années consécutives? Il faut comparer à ce prix les fraix de la culture, & le rapport des champs. Il faut encore balancer la dépense ou la consommation en bled, des acheteurs avec leurs revenus, & la dépense qu'ils peuvent faire, considérer jusqu'à quel point les marchands de bled en pourront emmagasiner ou exporter sans préjudice du public, & comment, sans s'exposer à la disette, l'Etat peut en faire des provisions.

CHAPITRE IV.

Du prix courant du bled.

J'ai mis sous les yeux du lecteur, dans la première table, le prix courant du bled, durant l'espace de vingt-cinq ans, je l'ai tiré des registres du marché de Nidau depuis 1740. Il est vrai que j'aurois pû remonter jusqu'à cinquante ans, mais je me suis borné au terme de vingt-cinq, parce que j'y ai trouvé des prix qui à tous égards se rapportent mieux à l'état présent des choses,

& qui me fournissent des conséquences plus justes que si j'eusse calculé sur des tems plus reculés. Cet espace me paroît d'ailleurs très suffisant, puisque quand même je n'aurois pris que dix ou quinze ans seulement; les deux maux extrêmes, savoir la cherté & la vileté du grain, se manifestent aisément dans cet intervalle.

Je calcule dans cette table sur cinq espèces de bled seulement, & sur celles dont on fait le plus d'usage dans les ménages; c'est-à-dire sur le froment, ou l'épautre mondée, qui forment la première colonne; le méteil de seigle est dans la seconde; le méteil du moulin dans la troisième; le seigle pur dans la quatrième, & le bagi dans la cinquième. Remarquez encore, que le rollet d'où j'ai tiré cette table, est souvent assez conforme au prix courant des bleds sur les marchés de la capitale, ainsi que je l'ai observé plusieurs fois. Je doute, si je pourrai avoir le même secours de cette ville (a). Je dois dire cependant que je n'ai pu trouver que très peu de notices sur le prix du seigle pur, parce que cette denrée est rarement vendue à part: elle est ordinairement mêlée pour en faire du méteil. J'ai omis l'article de l'avoine, parce qu'elle ne se vend guère en dé-

(a) La table du marché de la capitale, telle que je la souhaitois, me fut promise pour un espace de huit années seulement; le terme est trop court.

14 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

tail sur nos marchés. Je ne fais point mention de l'orge par la même raison, d'ailleurs le peuple n'en fait que très peu d'usage, & il le mêle pour méteil. Les brasseries en font la plus grosse consommation. J'aurois voulu donner une table complete de toutes les autres especes, mais les secours m'ayant manqué, je me suis borné à calculer les plus nécessaires.

On voit par cette table, que le froment & l'épautre mondée, étant les especes les plus cheres & les plus recherchées, méritent préférentiellement notre attention. Dès que nous aurons trouvé quel en est le prix le plus avantageux, il sera facile de trouver aussi celui des especes inférieures dont pour l'ordinaire le prix diminue en proportion, comme on peut le voir par les tables.

D'après cette table, le plus bas prix de la mesure du froment pendant vingt-cinq ans est

	à	9 batz
le plus haut prix	à	24

Ainsi en additionnant la moitié des deux prix, le prix moyen est 16 b. 2 x.

Mais comme le plus bas prix 9 batz., & celui de $9\frac{1}{2}$ batz. s'y rencontrent cinq fois dans cet espace de tems, c'est-à-dire en 1755. 1756. 1760. 1762. & 1763. tandis que celui de 24. batz. ne se manifeste qu'une seule fois, c'est-à-dire en 1749, & qu'il fut de peu de durée, & que le prix le plus approchant

baïsse tout d'un coup jusqu'à 21. batz. 2. x. :
il conviendra mieux de prendre ce dernier
pour en faire la comparaison avec le bas
prix, d'autant plus, qu'il se manifeste en
1750. 1751. 1757. & 1758. Si donc nous
ajoutons 9 batz. 2 x.
& 21 2
nous aurons pour prix moyen 15 2
donc un batz. de moins.

En adoptant le prix moyen de 15 batz. 2 x.
à celui de 16 batz. 2 x. indiqué précédem-
ment, vous le trouverez dans les deux co-
lonnes de la table 7 fois, & ceux, qui lui
approchent le plus, qui sont ceux de 14 à
17 batz. y compris le prix moyen, s'y ren-
contrent 12 fois, donc 15 à 16 s'y mani-
festent plus souvent que les plus bas, ni les
plus hauts prix. Ils se manifestent même
dans les années de cherté & d'abondance.
D'où l'on peut conclurre avec certitude,
que les deux maux ne sont jamais de lon-
gue durée, & qu'ils ne se font point sentir
une année entière.

Remarquez enfin d'après cette table, que
dans certaines années le prix de cette graine
a passé d'une extrémité à l'autre, comme par
exemple en 1750. & 1751. ce qui met le
peu de durée de la cherté & du bas prix
hors de doute. C'est là un fait très remar-
quable, d'où découlent des vérités impor-
tantes, que je me propose de développer
dans cet essai.

16 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

Pour les autres especes de bled, voici leur prix moyen d'après notre table.

	batz. x.	batz. x.
Le méteil de feigle	11 2 à	13 1
Le méteil du moulin	10 1	12 2
Le feigle	9 1	11 1
Le bagi	7 1	8 3

Mais dira-t-on, ce prix moyen de vente établi du prix courant des marchers, est-il le plus avantageux aux cultivateurs & aux consommateurs? Je ne le crois pas, & s'il l'est en effet, ce n'est pas là où il faut en chercher la raison. Ses avantages doivent découler d'un tout autre principe. On pourroit dire à la vérité, que le cultivateur ayant continué jusqu'ici à s'appliquer à la culture des bleds, il faut qu'il ait trouvé son compte à ces prix moyens; car sans cela il auroit d'abord abandonné ses champs. Et s'il eût été défavorable aux acheteurs, on auroit entendu des cris & des plaintes dans de telles époques, ce qui cependant n'est jamais arrivé. Ce raisonnement peut être éblouissant, mais il ne me satisfait pas.

CHAPITRE

C H A P I T R E V.

Du prix des grains , qui dépend des épargnes sur les fraix de la culture.

Personne ne disconvientra, il est vrai, que l'épargne des fraix de culture ne soit avantageuse au cultivateur, sans être préjudiciable à l'acheteur. Mais ce n'est pas la question dont il s'agit. Il faut savoir dans quels cas on peut & l'on doit épargner quelque chose dans la culture, & quels sont les fraix de culture, qui puissent porter la vente du bled au prix le plus favorable ou le moins onéreux au Peuple !

Pour répondre à ces deux questions, je pose deux principes.

1°. Chaque arpent (a) donné, n'est susceptible que d'un certain degré de fertilité ou de produit qu'il ne sauroit passer. Il faut donc calculer la probabilité de son rapport, & comparer ce rapport avec les fraix, pour trouver le prix le plus avantageux du bled quant au cultivateur.

(a) L'arpent a 40000 pieds quarrés de Berne, dans tout cet essai.

2°. Les fraix de la culture du bled doivent avoir leur mesure & leur borne. Il n'y faut ni avarice ni prodigalité; mais ils doivent être moindres que le rapport vraisemblable, afin que le cultivateur non seulement n'en souffre point de perte, mais qu'il puisse jouir d'un produit net, qui est la récompense & l'encouragement de la culture du bled.

Ainsi notre calcul roulera sur trois objets. 1°. Sur les fraix de la culture. 2°. Sur le produit d'un arpent. 3°. La balance de l'un & de l'autre. Et ce triple calcul nous amenera à la décision du problème proposé : *Quel est le prix du grain le plus avantageux au cultivateur, sans être préjudiciable à l'acheteur ?*

Premier calcul relativement aux fraix.

Pour faire le tout avec ordre, il faut débrouiller le cahos d'idées nombreuses, qui se présentent sur cet article, & traiter chacune en particulier. Je conçois que mes calculs & plusieurs réflexions doivent rouler sur le plus ou le moins de terroir que doit posséder un cultivateur; sur la diversité des circonstances où ces cultivateurs peuvent se trouver; sur la nature diverse du climat, & du sol, & sur sa distribution; sur le plus ou le moins de proximité des biens fonds;

sur le prix & la quantité de fumier ; sur la main-d'œuvre , le travail & la semence pour un arpent ; sur l'intérêt du capital, du fond & de l'argent employé dans cette culture , & enfin sur les charges auxquelles un arpent de bled est assujetti.

Que l'on ne s'imagine pas cependant , que je veuille dire que le prix des graines se doive régler selon le plus ou le moins de fraix de culture. Je crois au contraire que les fraix de culture doivent dans le cours ordinaire se régler plutôt selon la probabilité d'un prix avantageux du bled. A ce défaut, le cultivateur aimera mieux abandonner une terre à bled, qui lui coûte trop , ou il se déterminera à un autre genre de culture.

Première considération. Les fraix de culture augmentent ou diminuent , selon le plus ou le moins de quantité de terrain qu'on a à cultiver. Supposé par exemple, que quelqu'un ne possédât qu'un ou deux arpens seulement, ou très peu de terrain, on se surchargerait d'embarras & de fraix en se fournissant de bestiaux, d'attelages, de granges, d'écuries, & de divers instrumens de labourage. Certainement, le petit terrain que j'ai supposé ne sauroit dédommager de toutes ces dépenses. Il faut donc que chaque cultivateur de bled possède autant de terres qu'il en faut pour qu'el-

les puissent contribuer à rendre l'intérêt des fonds & des fraix qu'exige leur bonne culture. C'est ainsi que toutes ces choses doivent être établies, pour que le cultivateur y trouve un avantage réel. Cependant il est constaté que les fonds de terre parmi nous sont fort mal distribués, que des lots excessifs sont entre les mains de riches propriétaires, & qu'il y a une infinité de demi & de quarts d'arpens partagés entre les riches & les pauvres indistinctement. Très souvent beaucoup de champs d'un côté avec peu de prés, & de l'autre uniquement des prés. Donc toutes ces irrégularités qui se manifestent dans la distribution des terres, doivent nécessairement entraîner des fraix de culture très différens. Ce qui est avantageux au grand propriétaire, dont les terres sont sagement arrangées, & qui répartit ses dépenses sur un grand nombre d'arpens, ne l'est point à ceux qui possèdent moins que lui. Donc le prix du bled quel qu'il soit, considéré sous ce point de vue, est plus avantageux à l'un qu'à l'autre, lors même, qu'ils jouissent tous d'une fertilité, & d'un produit égal en proportion de la quantité du terrain. Néanmoins il faut considérer, que malgré la plus grande épargne proportionnelle du grand propriétaire sur les fraix, ce ne sont point les terres du grand propriétaire qui rapportent le plus à proportion, mais celles des petits cultivateurs. Le grand

propriétaire a quelque profit sur l'épargne qu'il fait, mais il a une récolte moindre : & le petit concentrant son industrie & ses fraix, sur son petit fond, en double le rapport. C'est ainsi que les avantages & défavantages sont compensés entr'eux, & que par conséquent rien n'empêche de faire un calcul égal tant pour les grands que pour les petits propriétaires, d'autant que le produit n'en sera jamais uniforme, puisqu'il dépend toujours de choses très variables, des casualités, des fraix & des progressions graduelles dont ils peuvent être susceptibles, comme nous le verrons dans la suite.

Deuxième considération. Les cultivateurs se trouvent dans des circonstances fort différentes. J'entends par cultivateurs, deux sortes de laboureurs. Les uns sont des payfans, qui travaillent leurs terres de leurs propres mains. Les autres ne sont que propriétaires des fonds, & se servent pour les cultiver, de journaliers & de domestiques. Les payfans jouissent d'un avantage incontestable en travaillant eux-mêmes leurs terres. Néanmoins ce travail, fait aussi pour eux partie des fraix de la culture; car s'ils ne sont pas dédommagés de leurs peines par le rapport des fonds, ils perdroient le prix & la valeur réelle de leur travail & de leur tems. Il ne faut donc point faire de distinction entr'eux, mais apprécier les fraix

des uns & des autres, de ceux qui travaillent ou qui font travailler.

Notre *troisième considération* roulera, sur la différence du climat, du terroir, & de la distribution ou de la disposition des fonds de terre. Notre climat est sujet à des variations infinies. Je ne parle point ici de nos montagnes glacées, où l'avoine peut à peine réussir. Mais dans tout notre pays, dans nos montagnes, & dans nos vallées, on cultive du bled & on en hazarde la dépense. Notre sol varie de même. La surface labourable est tantôt pierreuse, tantôt argilleuse, tantôt sablonneuse; d'un lieu à l'autre on rencontre de la bonne terre noire & brune, & surtout beaucoup de tourbes. Les fraix de culture sont plus grands sur une terre dure & ténace, argilleuse & pierreuse, difficile à rompre, que sur une bonne terre noire & sablonneuse. On ne sauroit donc mieux faire que de calculer les fraix par progression & graduellement. De cette manière notre calcul sera adapté à toutes les contrées du Canton, quelque diversité qu'il y ait entr'elles. Ce qui ne conviendra pas bien à un district, s'accordera avec un autre. Et si nous faisons monter les fraix aussi haut, & aussi bas, qu'ils paroissent excéder toute vraisemblance, on en peut conclure avec certitude, qu'ils ne sauroient être encore ni plus grands, ni moindres. Si donc ils ne sauroient être ni l'un ni l'autre,

il faut de nécessité absolue, que le rapport le plus avantageux entre les fraix & le produit, joints au prix du bled se trouve entre ces deux extrémités, & que c'est - là qu'il faudra le chercher.

Quant à la distribution des terres, on cultive le bled en quelques endroits, comme dans l'Emmenthal, dans des prés labourés ou terres novalles, plutôt dans le but d'augmenter le foin, & de renouveler le gazon, que pour le bled même. Ailleurs on le sème dans des champs assujettis au parcours & partagés alternativement en trois fols ou prés, dont une reste toujours en jachère. C'est la méthode la plus générale par tout le pays. On fait aussi quelquefois des défrichements, on déracine des bois, des broffailles de lieux agrestes; quelquefois on brûle ce bois sur la place même, & on en engraisse la terre par les cendres: après une récolte, on y laisse croître du nouveau bois. Comme les fraix de ces trois sortes de culture sont fort différents, nous en ferons de même un calcul progressif & graduel. En procédant de cette manière, nous n'avons pas à craindre des mécomptes considérables. C'est là tout ce que nous devons chercher: car il ne faut pas attendre une entière uniformité, moins encore une certitude mathématique.

Quatrième considération. Sur la différente proximité des terres. Autant que j'ai pu l'observer, le plus grand éloignement d'une

terre de l'habitation du cultivateur est tout au plus d'une lieue de chemin. S'il y en a de plus distantes encore, le cas est trop rare, pour devoir entrer en ligne de compte. Il est sûr au moins, que tous les cultivateurs à l'envi les uns des autres, tâchent d'avoir leurs champs aussi proches de la maison qu'il est possible, parce que l'approximation leur facilite le moyen de cultiver en proportion plus de terrain, avec moins de perte de tems. Mais cette différence n'influe que sur les fraix du travail, car la dépense en fumier & en semence est toujours la même, soit que les terres soient proches, soit qu'elles soient éloignées. Néanmoins les champs éloignés exigeant plus de travail & plus de tems, on ne sauroit y cultiver le bled à aussi bon marché que sur les plus proches. Il faut donc prendre le nombre moyen. Ce que les champs lointains coutent de plus, doit être compensé parce que ceux qui sont proches coutent de moins, ce qui donnera à peu près les fraix des champs placés à distance moyenne. Il y aura peu de propriétaires, qui ne possèdent de ces trois sortes de terres, proches, lointaines & moyennes. Notre méthode de calculer graduellement nous fera donc encore ici d'un grand service, & s'accommodera assez bien de toutes ces diversités.

Cette considération nous fournit un moyen bien simple & très assuré pour épargner les

fraix de culture. Cette épargne infallible doit se faire par l'approximation & par la réunion des terres autour de la demeure du cultivateur. L'habitation établie au centre d'une terre donne la plus grande proximité possible. Au contraire, si cette terre est morcelée, & qu'un cultivateur soit obligé de courir d'un morcel de champ à l'autre, quand même ils feroient les uns & les autres proches de la maison, ils exigeront plus de tems, que s'ils étoient réunis. Cependant, puisque les terres sont actuellement ainsi partagées par lambeaux, nous devons faire notre calcul d'après toutes ces circonstances vicieuses, & non d'après celles que nous trouvons les meilleures.

Cinquieme considération. Nous venons maintenant au calcul même des fraix de la culture du bled ; ce calcul roulera sur trois articles principaux : sur le *fumier*, sur le *travail* ou la *main-d'œuvre*, & sur la *semence*. Pour faire ces calculs clairs & intelligibles, j'ai fait de chaque article une table, ce sont les tables 2. 3. 4. J'en ai fait ensuite un calcul abrégé que l'on verra dans les tables 9. 10. 11., qui forment la balance entre les fraix & le produit.

Quant au *fumier* en particulier, c'est-à-dire, au fumier de bétail proprement dit, c'est celui dont je parle comme étant le plus en usage, je donne suivant la deuxième table, à chaque arpent, de cinq jusqu'à douze chars

à trois chevaux. Je compte par char, & non par pieds cubes, parce que le paysan compte de même. A la vérité les chars sont différens, mais le pied cube ne l'est pas moins, parce que le tas de fumier n'est pas par-tout également affaissé & pourri. Je donne cinq chars par arpent pour le moins, quoique dans des cas particuliers, ou par nécessité on y en mette quelquefois moins. La quantité ordinaire que les payfans y emploient, c'est 7. 8. ou 9. chars. Mais j'ai voulu pousser les choses plus loin encore, & porter cette dépense jusqu'à 12 chars, afin que mon calcul puisse également servir pour les terres stériles maigres & voraces, & pour les fonds fertiles.

Je compte le prix du char de fumier, progressivement depuis 20. 25. 30. 35. jusqu'à 40. baches. J'aurois pû compter de bache en bache; j'aurois peut-être paru plus exact, mais j'aurois allongé le calcul fort inutilement. J'aurois aussi pu en mettre le prix au-dessous de 20 baches, & au-dessus de 40. Mais, comme je connois peu de cas, que ce prix passe ces bornes, & que la somme totale des fraix sera également très petite ou très grande (a), je me contente des prix qui sont entre 20. & 40. baches, d'autant

(a) Voyez la feuille de 34. ou les Tables 9. 10. 11.

que le prix moyen, de 25. à 30. baches, que j'ai adopté, est aussi le plus ordinaire.

Par cette table l'on voit, que contre toute vraisemblance la plus grande dépense par arpent en fumier se monte à 19 Cronos & 5 baches, au cas que l'on y voulut employer 12. chars à 40. baches, ce qui n'arrive jamais. La moindre dépense au contraire à 5. chars, le char à 20. baches, se monte à 4. Cronos. Cette quantité moindre est en effet employée en quelques lieux, faute de fumier, mais les terres y sont aussi mal cultivées. A 8. chars, comme la quantité la plus ordinaire, la dépense la plus grande en argent se monte à 12 Cronos 20 batz, la moindre à 6 10 la moyenne à 9 15

Pour répondre donc en partie à la question : dans quels cas on peut diminuer cette dépense ? je vais tracer ici d'après cette table les rapports de la quantité & du prix du fumier.

Chars	batz.		Chars	batz.
10	à 20	content autant que	5	à 40
12	à 20		6	à 40
6	à 25		5	à 30
7	à 25		5	à 35
8	à 25		5	à 40
12	à 25		10	à 30
8	à 30		6	à 40

De ces rapports il s'ensuit, que l'on peut plus épargner sur le prix du fumier que sur la quantité. Car le haussement du prix ne fait qu'augmenter les fraix de la culture sans donner plus de produit. Au contraire une plus grande quantité de fumier donnée aux terres de labour n'est jamais perdue, mais augmente le rapport, & son abondance sert à engraisser une plus grande étendue. Donc le prix le plus avantageux du bled dépend en partie de la grande quantité, & du plus bas prix possible de fumier. Les moyens d'avoir cette quantité & ce bas prix seront indiqués dans la seconde partie de cet essai.

La main-d'œuvre ou le travail, est le second article des fraix de culture, on en trouve le calcul dans la troisième table qui présente quatre objets.

1°. *Les fraix de labourage*, partagés en 4. colonnes, dans chacune desquelles le prix en est adopté progressivement à 15. 20. 25. & 30. baches. Chaque semaille exigeant depuis 1. à 4. labours.

La plus grande dépense de cet article est à raison de 30 batz. monté à 4 Cronos 20 b.
La moindre à 15 batz. 15

La moyenne & la plus ordinaire de 3 labours à raison de 1 Crone 3

2°. *Les fraix de charroi*. Cet article se

subdivise en charroir de fumier, & en charroir de la récolte.

Le charroir de fumier est communément estimé d'après la situation des lieux plus ou moins éloignés, à 3. à 4. & à 5. baches par char. S'il y en a d'autres à meilleur marché ou plus chers dans des cas particuliers, ces cas sont rares, & ne sauroient faire règle. Je me suis trouvé dans l'embarras, lorsque j'ai voulu fixer le prix commun des charroirs dans chaque balliage. Entre dix laboureurs de nos campagnes allemandes, il s'en trouve à peine un qui se serve d'une charue de louage. Tous les payfans propriétaires font leur charroir eux-mêmes, ou ils s'entraident dans cet ouvrage. Il ne sauroit ainsi y avoir de prix fixe sur cet article.

J'ai examiné le prix d'une voiture de sel ou de fer qui se transporte à Berne. Un voiturier avec un char attelé de trois ou quatre chevaux pour un trajet de quatre à cinq lieues, peut gagner environ 30. à 45. baches; si donc vous partagez trente baches entre cinq lieues, il gagnera six baches par lieues; si vous les partagez en six lieues, il aura cinq baches; si vous partagez quarante-cinq baches entre cinq lieues, il gagne neuf baches par lieue, & entre six lieues il aura sept baches & demi. Mais il faut considérer, que les tonneaux de vin, & de sel, & le fer sont souvent chargés en des

Douannes éloignées , & comme il faut quelquefois les laisser en dépôt sur la route , ces charroirs doivent nécessairement causer une grande perte de tems. D'ailleurs , quand les voituriers menent des marchandises en des lieux éloignés , ils sont chargés de payer les péages , de rendre à point nommé leur transport , & de voyager quelquefois de jour & de nuit , & sont ainsi exposés à toutes les injures du mauvais tems , ce qui ne peut leur arriver lorsqu'ils vont cultiver les terres de leurs voisins. Enfin ils sont encore responsables de leurs charges. Il ne faut donc pas juger , par les fraix de voiture mercantile , du prix des charroirs champêtres qui se font dans le territoire même , & dans la plus grande proximité. On voit par-là , qu'en supposant 3. 4. à 5. baches par char de fumier , je prens un prix bien raisonnable & même fort avantageux pour le charretier : aussi cette proportion est actuellement établie & suivie en divers lieux. Mais comme j'ai remarqué qu'au bas Aargoeu , les laboureurs , faute d'attelages , portent leur fumier eux-mêmes dans des paniers , & leurs égouts dans des cuves ou seaux le matin & le soir , il est impossible d'établir un prix pour ce travail , que le cultivateur fait lui-même , ou qu'il fait faire par ses domestiques. Je suppose donc , que le fumier & l'égout portés aux champs tous les ans , fait pour le cultivateur le tiers de l'engrais qui tou-

tes les troisiemes années est mené sur les jachères. C'est-à-dire.

	batz.	Crones.	batz.
De 7 chars de fumier à	3		21
à	4	1	3
à	5	1	10
De 8 chars	à 3		24
à	4	1	7
à	5	1	15
De 9 chars	à 3	1	2
à	4	1	11
à	5	1	20

D'après ce calcul, la moindre dépense en charroir de fumier depuis 7. à 9. chars par arpent feroit à raison de 3 batz. 21 b.

la plus grande à 5 batz. 1 Crone 20

la moyenne 1 8

Si nous faisons le calcul d'après la troisieme table, cette dépense depuis 5 à 12 chars, montera :

	Crones.	batz.	x.
la moindre	à		15
la plus grande	à 2		10
la moyenne	à 1		12 2

Toute la difference de l'une à l'autre n'est donc que de quatre baches & demi, qui ne dérive que des douze chars donnés sur chaque arpent, ce qui est le plus haut degré d'engrais, qui n'est jamais employé. Donc on

32 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

peut, sans s'écarter trop, établir la dépense moyenne des charroirs de fumier, les uns comptés dans les autres, à 1 Crone 8 batz.

Pour faire voir, qu'aussi dans cet article, on doit épargner plutôt sur le prix des voitures que sur la quantité des charroirs; on n'a qu'à jeter les yeux sur les rapports suivans, tirés de la troisième table.

Chars batz.		Chars batz.
8	à 3	6
10	à 3	6
10	à 4	8
&c. &c.		

Les charroirs de la récolte sont à meilleur marché que ceux du fumier. Voici mes calculs : sur chaque arpent j'estime pour le moins 50 & pour le plus 200 gerbes simples. Chaque gerbe donne un quart ou demi mesure de grain net, ou une mesure d'épautre en balle, les unes dans les autres; si les gerbes avoient quatre pieds six pouces de tour elles donneront à proportion. On en charge 60 à 80 gerbes sur un char, donc chaque arpent donnera un, deux ou trois chars. Chaque charoir tant grand que petit, se paye à raison de 2. 3. ou 4. baches. Donc la moindre dépense sera par arpent

	2 batz.
la plus grande	12
la moyenne	6

Nous

Nous répétons sur cet article la même chose que nous venons d'avancer, que pour épargner les fraix, il faut faire l'épargne sur le prix du charoir, ce qui n'a pas besoin de démonstration.

Chars batz.		Chars batz.
3 à 2	content autant que	2 à 3
2 à 2		1 à 4
&c. &c.		

Sous la troisieme division nous comprenons les *fraix des moissonneurs*. Pour moissonner un arpent, on paye autant que j'ai appris, 1 Crone, à 1 Crone 5 baches. Ce qui est ordinairement donné en bloc. Mais comme un champ riche & fertile donne plus de peine au moissonneur qu'un champ stérile & médiocre, on lui paye plus aussi lorsqu'on paye séparément. Je mettrai donc le sciage à quarante batz. par arpent au plus haut : Si donc on joint 25 batz. prix le plus bas, à 40 batz. prix le plus haut dépense moyenne, la nourriture comprise fera

1 Crone 7 batz. 2 x.

Si les moissons chétives & les récoltes pauvres se font à meilleur marché que les récoltes abondantes, qui exigent plus de travail, il s'ensuit : qu'on n'y peut rien épargner, parce que le produit augmentant dans une proportion fort avantageuse, dédomma-

34 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

ge des fraix pleinement & au de-là, & que si le cultivateur paye plus, il reçoit aussi un produit plus riche.

Dans la quatrième division, on voit les fraix des Batteurs en grange. On leur paye par gerbe un fol, soit un tiers de bache ou huit deniers. Donc la moindre dépense par arpent feroit

		18 batz 3 x.
la plus grande	3 Cronos	
la moyenne	1	21 3 $\frac{1}{2}$

Il faut observer que le Batteur, étant payé à raison d'un fol par gerbe simple, cette dépense augmente à raison de la fertilité du champ, & fuit par conséquent les fraix de la moisson. Voici les rapports des fraix des Batteurs pour une recolte pauvre de 50 gerbes, & pour celle d'une recolte riche de 200 gerbes.

50	à	75	comme	1	à	1 $\frac{1}{2}$
50	à	100	comme	1	à	2
50	à	150	comme	1	à	3
50	à	200	comme	1	à	4

En supposant donc que le falaire des batteurs reste sur le même pied, le cultivateur gagnera toujours par le plus grand rapport. Mais si ce falaire devoit augmenter lorsque la récolte feroit plus riche, & que les Batteurs en ce cas exigeassent plus d'un fol par gerbe, le rapport entre la récolte & le prix des batteurs subsisteroit comme auparavant.

Si par exemple on payoit 2 x. par gerbe, ce rapport seroit également de 50 à 75 comme 1 à 1 & demi, & de 50 à 200. comme 1 à 4 puisque le rapport dépendroit de la quantité des gerbes & non du plus ou du moins de salaire des batteurs, lequel à 50 gerbes est comme 3 à 4. Or ce rapport diminueroit le produit net, & par conséquent cette augmentation fait partie de dépense, sujette à l'épargne. Si le prix de la main-d'œuvre montoit toujours en raison de la richesse de la récolte, cette augmentation feroit craindre au cultivateur, qu'elle absorberoit enfin son profit, pour lequel il hazarde beaucoup en se fondant sur un espoir incertain.

De tout ce que nous venons de dire au sujet du travail champêtre, nous tirons deux regles qui serviront de fondement au prix avantageux du bled que nous cherchons.

1°. *Qu'il faut épargner sur le prix de la main - d'œuvre, plutôt que sur le travail même.*

2°. *Que le salaire des journaliers doit être fixé, autant qu'il est possible, & ne doit pas être abandonné à des variations continuelles.*

Nous traiterons des moyens d'y parvenir dans la seconde partie.

La semence, est (a) le troisième article principal de la dépense agraire, & du bled,

(a) Tab. 4.

nous en ferons le calcul de la maniere suivante.

1°. On peut employer des semences mondées, ou des semences en balle: si elles sont mondées, il en faut de cinq à dix mesures par arpent; je parle de l'épautre, du froment & du seigle. Si vous voulez faire le calcul du méteil de seigle, vous n'avez qu'à prendre deux tiers de seigle & un tiers de froment, & en faire la comparaison. Par rapport à la graine en balle, il en faut par arpent depuis quinze à vingt-quatre mesures.

Le prix du froment n'est pas pris au plus haut, mais je commence à dix baches, allant progressivement de dix en dix x. jusqu'à dix-sept baches & demi.

Le prix du seigle est calculé dans la même progression de dix en dix x. depuis cinq baches jusqu'à douze baches & demi.

Le prix de l'épautre se compte d'un à un bache progressivement depuis quatre à sept baches la mesure.

La table du prix courant me sert de base dans un calcul autant qu'il est raisonnable de le faire.

La plus grande dépense pour semer un arpent de quelqu'une de ces trois sortes de grain monte à

7 Cronos
1
4

la moindre à

la moyenne à

Pour favoir dans quels cas & comment le cultivateur peut épargner sa semence, il faut remarquer d'après notre table, ce qui suit :

1°. Qu'ainsi qu'il a été dit au sujet du froment & de la main - d'œuvre, on doit être économe sur le prix plutôt que sur la quantité ; & que le cultivateur se ressente comme l'acheteur de la cherté comme de l'abondance, ou du bas prix. En voici les preuves dans les rapports suivants :

Froment.

Mesures	batz.	Mesures	batz.
9 à 10	contient autant que	6 à 15	
10 à 10		8 à 12 $\frac{1}{2}$	
7 à 12 $\frac{1}{2}$		5 à 17 $\frac{1}{2}$	

Seigle.

Mesures	batz.	Mesures	batz.
9 à 5		6 à 7 $\frac{1}{2}$	
10 à 5		5 à 10	
8 à 7 $\frac{1}{2}$		6 à 10	
10 à 7 $\frac{1}{2}$		6 à 12 $\frac{1}{2}$	
10 à 10		8 à 12 $\frac{1}{2}$	

38 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

Epautre.

Mesures batz.		Mesures batz.
20 à 4	content autant que	16 à 5
18 à 5		15 à 6
24 à 5		20 à 6
21 à 6		18 à 7

2°. Nous observons que la semaille moyenne & la plus grande en quantité sont quelquefois à meilleur marché dans des années d'abondance, que la semaille la plus économique ne l'est dans la cherté. Car suivant la table

Mes. de froment batz.		Crones batz. x.
8 à 10	ne content que	3 5

au lieu que

5 à $17\frac{1}{2}$	content	3 12 2
---------------------	---------	--------

de plus.

Mes. de seigle batz.		Crones batz. x.
8 à 5	content	1 15
10 à 5		2

au lieu que

5 à $12\frac{1}{2}$		2 12 2
---------------------	--	--------

3°. Malgré la justesse de la règle qui préfère d'économiser sur le prix de la semence plutôt que sur la quantité, on ne sauroit soutenir indifféremment, que cette épargne soit par-tout & dans tous les cas convenable par rapport à la quantité de semence. L'expérience nous apprend de semer peu dans la bonne terre, & beaucoup dans la mauvaise. Mr. Du Hamel dit, que cette épargne est bien employée „ lorsque le tems des semailles est favorable : lorsque le climat n'amené pas des hivers rigoureux : lorsque le terroir n'est pas exposé aux insectes : lorsqu'il peut bien supporter les excès de sécheresse & d'humidité : & lorsqu'il est de bonne qualité & fertile.” (a) Dans le cas contraire, il faut moins épargner la semence.

Nous concluons donc de toutes ces variations, de ces différences & de ces vicissitudes, que le meilleur sera toujours de s'en tenir à notre progression, & de compter l'un dans l'autre, & en posant des nombres moyens, puisqu'il importe très peu que quelqu'un épargne une ou deux mesures sur ses semailles ou non. Cet objet sera toujours bien mince en comparaison des articles de fumier & de main-d'œuvre, qui méritent bien plus notre attention.

(a) Voyez Du Hamel Culture des terres. Tom. IV. pag. 439.

40 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

Résumons à présent notre calcul de la dépense moyenne sur un arpent donné.

	Crones. batz. x.		
1°. Fumier	9	15	
2°. Travail ou main-d'œuvre.	Cron. batz. x.		
en labours	3		
en charriages	1	14	
en salaires des mois-			
fons	1	7	2
en salaires des bat-			
teurs de bled.	1	21	3½
3°. Semence.		4	
Somme totale	21	8	1½

Je prouve que j'ai assez bien rencontré la somme des frais par le témoignage des cultivateurs mes compatriotes, qui généralement les font monter à environ 20 Crones; comme on peut le voir dans le recueil économique de Berne de l'année 1765. Le Métrail Batschelet la met à 23 Crones. Il est même possible que dans un terrain pénible elle monte plus haut, comme au contraire, dans d'autres circonstances favorables elle puisse être moindre (a). Voilà pourquoi je

(a) Dans le Recueil économique de Berne de 1764. II. P. on estime un char de fumier à 50. pieds cubes, à 2 Crones. On y donne 5 chars à

J'ai calculé dans trois tables, dans une progression depuis 10 Crones jusqu'à 25 Crones en tout, afin que les tables puissent s'adapter à tous les bailliages. Par la suite de mes calculs, on verra évidemment, que si les fraix de culture d'un arpent coutent au de-là de vingt-cinq Crones, le laboureur ne fau-

un demi arpent, fait ainsi pour un arpent entier
20 Crones

Un labour à dix sept baches & demi par demi arpent fait d'un arpent entier	1	10 batz.
Dans la seconde année.	1	15
Dix-huit mesures d'épautre à quatre vingt & dix baches le muid, fait la mesure à cinq baches.	5	10
Les fraix de moisson.	1	12
Les fraix des batteurs sur 66. mesures.		20
Somme	30	17

A la page 211. on met le produit à 165. gerbes par arpent sur 11. à 12. muids d'épautre. On voit par-là que je mets les fraix de culture à plus bas prix encore, ainsi que le produit. Il est impossible à cause de la cherté présente du fond & du fumier d'avoir du produit net, & de porter ce produit de 11. à 12. muids. Dans les représentations faites à nos compatriotes au sujet du partage des communes, on ne fait monter le rapport d'un arpent qu'à 7. muids d'épautre seulement, la semence déduite, ainsi à 8 muids & demi; & à 4 muids d'avoine la seconde année.

roit y trouver son compte , à moins de hauffer le prix du bled au préjudice des consommateurs , & de passer le prix moyen. Aussitôt donc , que nous verrons que les dépenses surpassent le produit , ou sont en équilibre , il faut cesser de calculer , parce qu'il n'y a plus de culture avantageuse des bleds.

Sixieme considération. Ce n'est pas assez , dit-on , que le cultivateur puisse prélever ses dépenses , il faut encore qu'il retire un bénéfice ou un intérêt quelconque du capital , soit du fond , soit des avances employées dans sa culture. S'il doit sur ses fonds de terre , & s'il faut en payer l'intérêt au cinq pour cent , il doit entrevoir quelque probabilité de percevoir cet intérêt une année comptée dans l'autre , sans cela il se ruinera inmanquablement. Il est vrai , que celui qui ne doit rien , sentira beaucoup moins si son fond ne rapporte pas précisément le cinq pour cent. Mais qui est celui , qui placera ses capitaux à un bas intérêt ? qui est celui sur-tout qui ne préfère les rentes plus sûres & plus lucratives ? Si néanmoins les terres sont à bas prix , il peut arriver qu'elles rapportent plus que le cinq pour cent. Pour trouver le plus haut & le plus bas intérêt du capital d'un arpent , & le nombre moyen des deux , j'avois fait la table 5. Dans la premiere colonne j'ai mis les différentes valeurs courantes d'un arpent , dans la progression suivante à 240. Cronos à 120. à 60.

à 30. à 20. à 10. à 5. & à 1. Crone. Il est possible même qu'il y ait des terres arables plus chères encore, mais elles sont rares, & ne sont pas règle. Qu'il y ait des terres à un Crone l'arpent, & d'autres plus méprisables encore, c'est une vérité connue. On attribue leur non-valeur pour l'ordinaire à l'excès de leurs charges en censés foncières, ou à leur trop grand éloignement des habitations. Je possède moi-même environ un demi arpent chargé d'environ sept batz. & demi de cense, qui ne me coûte que sept Croncs. Mais nonobstant la grande variation du prix des terres à bled, j'ai pourtant observé d'après une assez longue expérience, & des lettres d'acquits, que j'ai stipulées, que le prix le plus ordinaire d'un arpent l'un dans l'autre vaut environ 50. jusqu'à 100. Croncs. Ainsi l'intérêt moyen seroit à peu près 3 Croncs 18 batz. 3 x. Si cependant je considère la table, dans laquelle le plus haut intérêt est mis à 12 Croncs, & le moindre à 1 batz. 1 x. à raison de cinq pour cent, l'intérêt moyen seroit à peu près 6 Croncs. L'un & l'autre, il faut le dire franchement, est un bénéfice bien mince pour un capital, sujet à tant de casualités, de risques, d'avances & de travail, tandis que le rentier oisif, qui vit de ses créances, n'a d'autre souci que de les tirer à l'échéance. On pourroit donc raisonnablement exiger, qu'un arpent en bled rapportât au de-là

des fraix fix Crones, une année comptée dans l'autre. Ce qui joint à vingt-cinq Crones de dépense feroit en tout trente-un Crones que le champ devoit rapporter.

Mais il s'élève ici un doute. Est-il nécessaire de calculer l'intérêt du capital, & de le mettre sur le compte des fraix ? Voici mes réflexions.

1°. Si j'omettois l'intérêt, & que je me contentasse de mettre en ligne de compte la dépense seulement du fumier, des charroirs, de la main - d'œuvre & des semences, pour en faire la déduction sur le produit ; l'intérêt se trouvera également sur le produit plus ou moins abondant. Si le produit est grand, l'intérêt fera grand aussi, s'il est petit l'intérêt fera également petit. Et tout produit restant net après les fraix déduits, fera l'intérêt du capital. Il n'est donc pas nécessaire de mettre cet intérêt annuel en ligne de compte, à côté des fraix, d'autant moins, qu'il est sujet à mille variations.

2°. En faisant une acquisition trop chère, l'intérêt du capital diminue. Si vous l'avez faite à bon marché, l'intérêt augmente. Par exemple, si un arpent qui rapporte annuellement six Crones coutoit 120 Crones, il donneroit l'intérêt de cinq pour cent, au lieu que si l'on n'en avoit payé que 60 Crones, il rendroit le dix pour cent. Donc le rapport des terres ne fait pas celui du ca-

pital, ce rapport étant sujet aux vicissitudes & aux variations comme le prix des terres, qui varie continuellement suivant la quantité des acheteurs ou l'abondance de l'argent. Mais le capital d'un arpent se règle d'après le produit net, car s'il rapporte plus que l'intérêt de la somme d'achat, il a été acheté à trop bon marché, & il vaut d'avantage, lors même qu'il ne pourroit être vendu à ce prix dans le courant du commerce. Puisque la valeur réelle est déterminée par le produit net. Si au contraire le propriétaire en a trop payé, il doit estimer cet excédent comme perdu; au lieu que s'il en a donné trop peu, c'est un gain de capital pour lui. Il ne faut donc calculer que le produit net, qui compté une année dans l'autre, doit fixer la juste valeur d'un arpent. Il suffira donc dans nos calculs, de mettre en ligne de compte les fraix de culture, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer l'intérêt qui est toujours le produit net.

3°. Comme pour trouver le prix le plus avantageux du bled, il s'agit uniquement de fixer le degré de dépense de culture le plus avantageux, la question sera également éclaircie quand même nous ne mettons pas l'intérêt en ligne de compte. La dépense en fumier, en travail, & en semence ira toujours la première & avant toute autre chose. C'est seulement après les avoir prélevés, qu'on peut songer à tirer quelque in-

térêt. Il ne faut donc pas le mêler parmi des dépenses qui le précèdent.

4°. Si nous apprenons à bien économiser sur les fraix de culture, sans préjudicier au produit, nous augmenterons l'intérêt en augmentant le produit net. Mais comment pourrions-nous savoir, si nous avons épargné les fraix ou non, lorsque nous joignons aux dépenses l'intérêt? Soit par exemple, un arpent qui produiroit une recolte de 30 Crones, & qui déduction faite des fraix montans à vingt Crones, donneroit pour l'intérêt dix Crones. Mais si ce même terrain pouvoit être bien cultivé avec quinze Crones de dépenses, sans rapporter moins; son intérêt seroit alors de quinze Crones, au lieu de dix Crones. Mais, si au contraire vous mettiez l'intérêt en ligne de compte avec les fraix, le tout monteroit ensemble à trente Crones, ce qui obscurciroit le calcul. C'est d'ailleurs une grande faute, je le répète encore une fois, de compter l'intérêt d'après un capital déboursé pour une piece de terre; ce calcul doit être fait avant que d'en faire l'acquisition. C'est à tard, lorsque nous sommes propriétaires. Alors toute notre attention doit être de ménager les fraix, de faire les dépenses nécessaires, & d'éviter les superflues, & par des calculs réitérés, nous apprenons à connoître l'intérêt réel du fond, par le produit net bon - an - mal - an.

Telles sont les considérations qui m'ont déterminé, pour mieux découvrir le prix avantageux du bled, d'omettre le calcul de l'intérêt, quand même il seroit plus fixe qu'il n'est.

On m'a objecté depuis, que les terres accensées étoient en proportion de leur charge d'autant à meilleur marché, & que le pauvre destitué de facultés peut ainsi en acheter, ce qui autrement n'arriveroit pas.

Je répons là-dessus :

1°. Je suis d'accord, que les terres chargées de censés sont à d'autant meilleur marché. Mais, que l'on se souvienne, qu'il n'est question ici que de celles qui sont surchargées.

2°. Cela présupposé, qu'on me dise : Si les censés foncières ont des bornes, ou si l'on peut les augmenter à l'infini ? Si elles sont sans bornes, que l'on prenne au cultivateur toutes ses récoltes, on ne pourroit guère passer outre, & s'il s'en décourage, qu'on lui dise simplement pour le consoler : vous possédez vos terres à d'autant meilleur marché. Mais sérieusement qu'on me dise : si l'on ne s'en feroit pas moquer ? Les censés foncières ont donc des bornes, & c'est justement notre question, jusqu'où elles peuvent s'étendre ?

3°. Que l'on me dise de plus : jusqu'où ce bon marché des terres peut aller ? A l'infini cela n'est pas possible. Son plus haut

point fera donc zero, une terre sans valeur. Qui est - ce qui se laisseroit persuader d'employer son industrie, son tems, son argent, à bonifier une terre affectée d'une grande charge inextinguible & immanquable, tandis que le rapport en est douteux, & exposé à mille accidens destructeurs? Et pourquoy en effet y a - t - il tant de terres trop chargées à l'abandon?

4°. Les pauvres peuvent acheter ces terres à bon marché. Mais si le riche n'y trouve pas son compte, lui qui a plus de tems, d'argent, & de facultés en sa disposition, le pauvre qui consume tout son pain journalier l'y trouvera moins encore, n'y pouvant faire des avances. Il ne fait que d'employer le rapport à son usage & à son nécessaire, ne paye guere la cense, & son insolvabilité seule le sauve des poursuites du porteur.

La septieme consideration que nous avons à faire, regarde les charges des terres, qui, chez nous consistent pour la plûpart en censes foncieres & en dixmes. Il est aisé de comprendre, qu'avant de songer à quelque tribut, le cultivateur doit avoir pour le moins la perspective & l'espoir de retirer ses fraix de fumier, de travail, & de semences. Sans cela personne ne voudroit entreprendre quelque culture. De plus, il doit retirer par dessus les dépenses encore quelque bénéfice & un produit net. C'est sur ce surplus
seul

seul que doivent se prendre les tributs annuels. Nous n'avons donc pas besoin de les mettre en compte comme des fraix, & ce que nous venons de dire au sujet de l'intérêt du capital, doit s'appliquer ici. Nous trouverons la mesure la plus avantageuse des fraix, & le prix le plus avantageux du bled, sans mettre les charges en compte. C'est toujours au produit net qu'il faut s'attacher.

Cependant s'il est nécessaire de savoir à combien peuvent monter les charges de nos champs, l'un portant l'autre, le plus ou le moins peut influer sur le prix du bled & sur sa culture. Pour donner quelque éclaircissement sur cette question incidente, j'ai dressé les deux tables 6 & 7, que j'accompagne de quelques reflexions. On doutera d'autant moins de cette influence, qu'il est de notoriété publique, que nombre de champs sont abandonnés, & restent incultes, uniquement pour être trop chargés de censés, ce qui nécessairement doit causer une diminution de bled, & par conséquent un plus haut prix de ces denrées.

Dans la sixieme table, je divise les censés d'un arpent en censés en grain, & en censés en argent. Par grain j'entends toutes les especes différentes sans distinction suivant la redevance. Il n'importe que ce soit du froment, de l'épautre, du seigle, de

50 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

l'orge, ou de l'avoine &c. le nom ne fait rien à la charge. Dans la première colonne se trouve la cense due, c'est-à-dire le tribut imposé à chaque arpent en bled dans la progression suivante $\frac{1}{16}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{3}{16}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ 1 2 3 4 5 & 10 mesures. Il seroit aisé de donner des exemples, qu'il y a des arpens chargés seulement d'un seizième, surtout dans les fiefs démembrés, où les différens possesseurs se cottisent, & font leur livrance par un seul porteur. Mais ce tribut est si modique, qu'il ne mérite pas attention. Mais il y a des arpens chargés de dix mesures d'épautre, mon voisinage en fournit un exemple. J'ignore si l'on a des charges plus grandes ou aussi grandes ailleurs. Mais comme une pareille cense est manifestement excessive, & que les possesseurs de telles terres sont presque résolus de les abandonner, je n'ai pas voulu en charger mes calculs, s'il y avoit ailleurs d'autres charges encore plus fortes, le cas seroit plus rare. Dans les huit colonnes suivantes je calcule l'appréciation de ces censes dans la progression de $2\frac{1}{2}$ baches 5. $7\frac{1}{2}$. 10. $12\frac{1}{2}$. 15. $17\frac{1}{2}$. & vingt baches. D'après la première table, le plus haut prix du grain monte au de-là de vingt baches, mais je ne pousserai pas les choses plus loin, parce que à ce prix je trouve les charges assez pesantes. Et on n'achètera aucune espèce de grain, pas même

L'avoine, à moins de deux baches & demi.

Sous les censés payables en argent, je ne veux pas seulement parler de ce qui est dû argent comptant & monnoies, mais encore de tout ce qui s'appelle en allemand (Kleinodie, bijoux). Ce sont les menus cens en chapons, coqs, poules, oyes, canards, œufs, cire, huile, moutarde &c. Ils forment la dernière colonne, dans la progression suivante $\frac{1}{2}$ x. 1. x. 2. x. 3. x. 1. bache 2. 3. 4. 5. 10. 20. 30. baches, ne voulant pas pousser ici la chose trop loin non plus.

De cette table je tire les considérations suivantes.

1°. Le cultivateur ressent la charge des censés en grain beaucoup plus, dans des tems de cherté, que dans les années d'abondance. Par exemple :

Mesure batz.	Mesure batz. x.
1 à 5 ne coûte pas plus que $\frac{1}{2}$ à 10	
2 à 10	1 à 20
5 à $7\frac{1}{2}$	3 à 12 2

& ainsi de suite. Le cultivateur dans les tems de cherté, & dans les mauvaises années paye trop de censé. Dans les années d'abondance au contraire, il peut arriver qu'il paye trop peu. Il faudroit ici un juste milieu; quel est-il? Pour le trouver, il semble au premier abord, qu'il n'y auroit qu'à prendre le prix moyen. Mais ni le Seigneur des fiefs, ni le possesseur des terres ne vou-

droient s'affujettir à ce taux. Ils préféreroient le prix courant ou la livrance en nature, telle qu'elle est stipulée. Il faut donc chercher d'autres moyens.

2°. Il s'agit de la considération précédente, que puisque le cultivateur souffre plus de cette charge dans les années stériles, qu'il n'est soulagé dans celles d'abondance, cette charge doit se détourner de la culture. Car si par exemple, le produit net d'un arpent dans une mauvaise année n'étoit que de 3 Crones, & que la cense fut de 10 mesures d'épautre estimée à 7 baches & demi, le produit net seroit zéro, & le champ ne vaudroit que les fraix. Or une cense qui détruit l'intérêt du capital, comme celle des 10 mesures, est une cense excessive. Ainsi on devroit peut-être calculer progressivement depuis 1 à 10 mesures, & voir à quel degré elles seroient le plus supportables? Mais cette voye a aussi ses difficultés, parce que le produit net est toujours fort casuel & incertain.

3°. Il n'y a donc d'autre moyen de résoudre cette question, que de calculer, combien un arpent pourroit rapporter dans l'état inculte, dans la supposition qu'il seroit abandonné à la nature? Il est incontestable, qu'une terre en friche, donne annuellement quelque jouissance, du moins quelque pâture. C'est cette pâture ou sa valeur, qui détermine les charges en censés foncières à

imposer. Le rapport d'un terrain agreste est moins sujet aux variations, que le rapport qui provient de la culture & de l'industrie, ce rapport varie suivant les divers cultivateurs, entre les mains desquels le champ tombe. D'ailleurs, en considérant l'origine des censés foncières, nous conviendrons, que le Seigneur de fief, comme propriétaire primitif, aura donné ces terres, ou dans un état inculte, ou dans un état bien cultivé. S'il les a remises dans un état inculte, il n'aura eu en qualité de premier propriétaire d'autre droit, que celui d'exiger autant de redevance, que le rapport qu'un terrain agreste pouvoit donner. Comme propriétaire du fonds il n'avoit aucun droit de charger l'industrie future des cultivateurs. C'est là un droit de régale, qui n'appartient qu'à l'Etat. Si l'on oppose, que la plupart des censés foncières appartiennent actuellement à l'Etat; je répons: qu'en bonne partie, elles ont été achetées depuis un tems immémorial de personnes privées qui n'y avoient aucune souveraineté, & que lors même que c'est le souverain qui est en possession des censés foncières, il n'en jouit que sur le pied de ses antécédents, & comme des redevances censitives ou emphytéotiques du Seigneur censier. Ce qui n'a aucun rapport avec l'impôt qui tombe sur l'industrie, enforte que si un Souverain percevoit actuellement des impôts de l'industrie cachés sous le nom de censés

54 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

foncieres, il ne sauroit encore charger de nouveau, dans des cas, où tout le pays seroit mis en contribution, ceux, qui déjà payoient annuellement trop. Pourquoi imposeroit-on à l'un un double tribut sur son industrie, plutôt qu'à l'autre, qui possède, & qui jouit autant que lui (a) ?

Si le Seigneur du fief a donné ses terres en bon état & bien cultivées, il pouvoit de droit demander bonification du surplus de la valeur de ses fonds. Mais chaque terre bien cultivée exige des dépenses nouvelles, pour l'entretenir en bon état : cette dépense tombe non sur les Seigneurs, mais sur les cultivateurs. Le bon état du fief ne sauroit se maintenir à perpétuité de lui-même. Si le fief, lors de son institution, avoit une valeur plus grande, cette valeur auroit dû être évaluée comme une valeur extinguable, & payable à terme. Jamais on n'auroit dû en stipuler une redevance perpétuelle, comme pour le produit actuel de l'état inculte. La loi deffend aujourd'hui de stipuler des rentes perpétuelles & irredimables en argent : jadis elles étoient de mode. Pourquoi donc permettroit-on ou continueroit-on d'exiger ces censés excessives qui surpassent le pro-

(a) Je prie mes lecteurs de bien remarquer, que loin de conseiller un soulagement général de censés sans distinction, je ne parle que de celles qui sont visiblement excessives.

duit naturel, qui causent tant d'inégalité dans l'imposition des tributs dûs à la patrie, qui mettent un impôt sur la culture du bled, & qui détournent de cette culture même?

4°. Combien donc un arpent de terre en friche peut-il rapporter annuellement? Je vends moi-même l'herbe d'un arpent inculte à sept baches & demi. Des Communautés du Baillage de Nidau demandent pour le droit de paturage d'un enclos enlevé au parcours par arpent dix Crones, que l'on paye à présent volontiers à cause du haut prix du foin. Un arpent en paturage rapporteroit ainsi environ dix à douze baches & demi.

Il faut avouer que le produit annuel de l'herbe ou de la pature est sujet à variation, comme toutes les autres denrées. Or puisque le grand nombre de voitures, dont fourmille le pays, & la grande consommation du beurre & du lait, ont fait monter l'herbe & le foin au plus haut prix possible; il ne faut point apprécier le produit naturel sur le prix actuel. Mais, puisqu'il s'agit d'une rente perpétuelle, on doit la mettre au meilleur marché plutôt que de la hausser à l'excès. Et comme il se présente sur ce sujet tant d'incertitudes & de variations, & que même je ne suis guère à portée d'en donner un calcul général par tout le pays; je me contente de dire, qu'il me paroît probable, qu'en prenant le rapport des fermes de paturages sur les alpes, depuis 50

ans, & qu'en les divisant sur chaque arpent, on auroit assez exactement la valeur moyenne de leur produit naturel, qui donneroit ainsi la solution de cette question la plus approchante de la probabilité.

Cependant il est incontestable, que des censés en nature ou en fruits du pays, sont plus commodes tant au Seigneur des fiefs qu'au cultivateur, parce que ce dernier aura toujours plus de facilité de délivrer des denrées, que de l'argent comptant. Il sera donc plus aisé encore, de déterminer, combien un arpent peut donner en fruits pour sa cense annuelle, quand une fois l'on aura établi un prix moyen du bled d'après le cours de l'argent.

Nous passons à l'examen des dîmes en bled. Dans la septième table, je calcule le rapport d'un arpent dans la progression suivante. Dans la première colonne à 200. à 100. à 75. & 50. gerbes. Dans la seconde, j'indique le produit de la gerbe à $\frac{1}{8}$. $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. & 1 mesure par gerbe, l'une comptée dans l'autre. Dans la troisième, je calcule le quarteron de la dixme en froment à raison de dix & dix-sept baches & demi, & dans la quatrième, le seigle de cinq à douze baches & demi. Or quoique la dixme est toujours avec le produit des champs comme 1. à 10. & que je ne l'envisage pas tant comme une charge attachée au fonds, que

comme une diminution d'un dixième sur le produit qui ne donne réellement au cultivateur que les neuf dixièmes du tout; il est pourtant un cas, où la dîme peut devenir une charge pesante pour les champs cultivés. C'est ce qui arrive lorsque le produit est extrêmement petit. Supposés par exemple, qu'un arpent d'un terrain maigre ne me donne que 75 gerbes de froment ou de seigle, la gerbe à un huitain de mesure, j'aurai

$9\frac{1}{8}$ mesures.

batz. Cronos. batz. x.

La mesure de fro-

ment vendue à	$17\frac{1}{2}$	fait	6	20	$2\frac{1}{2}$
à	20		7	12	2
à	25		9	9	$1\frac{1}{2}$

La mes. de seigle à $12\frac{1}{2}$ 4 15 $2\frac{1}{2}$

Mettez dans la balance, je ne dis pas la plus grande ni la moyenne dépense de la culture, mais la moindre de dix Cronos seulement; jamais le cultivateur n'y trouvera son compte, lors même qu'on lui accorderoit le plus haut prix du bled & qu'il ne payeroit point de dîme. Combien moins l'y trouvera-t-il, quand actuellement il y est obligé?

Si au contraire il fait une récolte abondante, & qu'il cultive le bled à double fraix, c'est-à-dire à vingt jusqu'à vingt-cinq Cronos, la dîme ne lui fera point onéreuse. Si par

58 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

exemple, un arpent donne 200 gerbes de froment, & que chaque gerbe rende une demi mesure de bled à la grange, il aura 100 mesures, qui vendues à 10 baches, fait

40 Crones

Déduis les fraix de cul-

ture

20 Crones

Et pour la dîme

4

24

Reste net 16

Si donc la dîme est onéreuse dans le cas d'une mince récolte, & lorsque le bled est à haut prix, à combien plus forte raison fera-t-elle à charge au cultivateur, quand d'après la table les graines ne se vendent que depuis dix jusqu'à dix-sept baches & demi le froment, & à cinq jusqu'à douze baches & demi le seigle ?

Du reste, cette septième table nous fait voir, que la dîme ne doit pas être envisagée simplement comme une charge ou une redevance, mais aussi comme un revenu de l'Etat, qui dépend du plus ou du moins d'industrie des cultivateurs. D'après cette table, un arpent en froment donne à la fois pour le plus en dîme, la valeur de

14 Crones

pour le moins

6 batz. 1 x.

Un arpent en seigle,

pour le plus

10

pour le moins

3

1

Donc l'usufruitier de la dîme courant en partie le même fort avec le cultivateur, excepté qu'il n'a point de fraix de semailles à déboursier ; cette table fera voir dans la suite, sur quoi se fonde le véritable avantage du Seigneur de dîme ; & que son intérêt est intimement lié avec celui du cultivateur.

En voilà bien assez, si je ne me trompe, sur le calcul des fraix de la culture d'un arpent en bled. D'après toutes ces réflexions nombreuses, que ce sujet présente, on comprend qu'il ne nous reste qu'à nous tenir simplement au calcul des fraix pour le fumier, pour la main-d'œuvre, & pour la semence, fraix que nous supposons depuis dix jusqu'à vingt-cinq Crones progressivement, pour en faire la balance avec le produit seulement. Avant de faire cette comparaison, il sera bon de calculer la probabilité du rapport d'un arpent en particulier, & voir jusqu'à quel degré il peut hauffer ou diminuer suivant les différentes especes de grain.

II. *Second calcul raisonné, sur le produit d'un arpent en bled.*

Cet article nous occupera moins que le précédent. Autant que j'ai pu le remarquer par moi-même, & suivant le rapport des payfans les plus intelligens avec lesquels j'ai

souvent occasion de parler, j'estime le plus haut produit d'un arpent en bled, à 200 gerbes, chaque gerbe à demi mesure de graine nette. Il est vrai, que dans le Recueil économique de l'année 1763. il se trouve un exemple, que $\frac{5}{8}$. d'arpent ont rendus 149. gerbes, ce qui feroit monter le total à 240. gerbes. Mais ce sont là des cas rares, qui ne sont pas règle. Je fais au contraire, que dans des années mauvaises on retire à peine la semence. La grêle, une saison excessivement humide, une grande sécheresse, des inondations; les insectes ou d'autres accidens encore réduisent à rien l'espoir de la plus riche moisson. Je doute d'ailleurs, que le produit d'un arpent puisse être au dessous de 50 gerbes? Quoi qu'il en soit, il suffit, que c'est là un produit si pauvre, qu'aucun cultivateur ne sauroit jamais y trouver son compte, comme un coup d'œil jetté sur nos tables peut en convaincre. Il seroit donc fort inutile de le supposer encore plus chétif.

Nous allons donc faire notre calcul, comme nous avons dit plus haut, dans la progression suivante, de 25. en 25. gerbes, c'est-à-dire, depuis 50. 75. 100. & 200. Et le produit en grain à $\frac{1}{8}$. $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. & 1 mesure par gerbe. Avec cette différence cependant que nous donnerons plus de produit à des gerbes de bled en balle, qu'à la

graine nette. Quant à la difference des prix des diverses especes de bled, nous l'avons mis arbitrairement, mais toujours conformément aux principes que nous avons établis ci-dessus. Nous en indiquerons plus particulièrement les raisons dans le chapitre suivant, où nous traiterons du prix du bled avantageux, qui dépend de l'abondance des récoltes.

On fera peut-être surpris, de ce que je porte dans cette table le plus haut produit jusqu'à 70. Crones, on trouvera sans doute cette estimation au dessus de toute probabilité. Mais ce qui a fait monter cette estimation si haut, c'est que j'y compare une très abondante récolte avec le plus haut prix des graines; enforte que, si ce haut prix de vente se trouvoit souvent accompagner l'abondance de la récolte, la culture du bled seroit extrêmement lucrative. Mais les choses ne se rencontrent pas ainsi. Si la récolte est grande, le prix en est bas; & si elle est pauvre, le prix en sera haut. Lorsqu'on veut faire une table de proportion, on ne peut éviter, que les deux extrêmes ne tombent en comparaison l'un avec l'autre. Je prie mes lecteurs de bien considérer ce que je dis ici, & de ne pas m'accuser de vouloir enfler à l'excès le rapport des terres. Il faut donc faire une distinction entre le produit, *qui dérive de l'abondance des fruits*, & celui, *qui provient de*

leur cherté. Car ce sont l'abondance & le prix, qui balancent les avantages & les désavantages du cultivateur. Nous entendrons encore mieux cela dans la suite.

III. Comparaison ou balance des fraix de culture, & du produit d'un arpent en bled.

Par cette balance on verra, dans quels cas, & avec quels fraix le cultivateur pourroit trouver un prix avantageux de cette denrée. Dans cette vue nous ferons deux calculs : 1°. En général. 2°. Pour des especes de bled en général.

Dans la table neuvieme l'on trouvera tous les fraix de culture représentés sommairement depuis dix Crones jusqu'à vingt-cinq, en comptant progressivement d'un Crone à l'autre. Ensuite on y trouvera le produit entier en argent comptant d'un arpent dans divers cas. J'y suis la progression de 5. 10. 15. 20. 25. 30. 35. jusqu'à 40. Crones. Chaque division montre d'un côté le produit net, & de l'autre, la perte du cultivateur.

Or il paroît par cette table :

1°. Que depuis 5 Crones à 10 de produit il n'y a point de profit, & par conséquent point de prix avantageux du bled possible.

2°. Que depuis 15 Crones de produit en

tier, le produit net ne commence que sur le pied de 14 Crones de fraix, & descendant jusqu'à 10 Crones de dépense, il n'y a tout au plus que 5 Crones de profit. On ne fauroit donc gagner que par la diminution des fraix, & encore ce ne peut être que peu de chose. Au contraire en calculant les fraix depuis 16 jusqu'à 25 Crones, la perte monte depuis 1 jusqu'à 10 Crones, perte qui vient principalement de l'augmentation des fraix. Comme donc il se manifeste plus de risque de perdre, que d'espérance de gagner dans cette colonne, le cultivateur ne peut compter probablement sur un prix avantageux.

3°. Que sur 20 Crones de produit entier, le produit net commence à 19 Crones de fraix, & monte depuis 1 Crone jusqu'à 10 produit net, qui provient encore de la diminution des fraix. Au contraire, la perte commence à 21 Crones, & monte depuis 1 Crone jusqu'à 5. Il y a dans ces cas plus d'espérance pour le gain, mais il est petit & considéré vis-à-vis des contre-tems, des casualités, du dérangement des saisons, il est encore très douteux.

4°. Que sur 25 Crones de produit il n'y a plus de perte & que l'on peut espérer un gain de 1 Crone à 15. Ce n'est que depuis cette circonstance favorable qu'on peut imaginer un prix avantageux du bled. Si nous poussons notre calcul plus loin en comp-

tant de 5 Crones en 5 Crones, & en y comprenant les autres colonnes; nous connoîtrons à quel prix le cultivateur pourroit donner chaque espèce de bled en particulier, à supposer qu'il doive tirer par arpent 25. 30. 35. ou 40. Crones, y compris les fraix.

C'est ce que je me propose d'examiner présentement. Je me bornerai au froment & au seigle, sans parler spécialement des méteils & des autres mélanges, puisque mes calculs pourront aisément s'y adapter.

1°. *Froment ou épautre mondée. (a)*

Un arpent produit en tout 25 Crones y compris les fraix.

Crones	Mesures	batz.
A. sur 10 de fr. & 50 de prod. à		12 $\frac{1}{2}$. de pr.
B. sur 15	50	12 $\frac{1}{2}$.
C. sur 20	50	12 $\frac{1}{2}$.
D. sur 25	50	12 $\frac{1}{2}$.

(a) Tab. 10. Pour faire usage de la table, il faut additionner les fraix & le produit net : ou multiplier le produit net avec le prix.

DANS LE CANT. DE BERNE. 61

Un arpent produit en tout 30 Cronos, y compris les fraix.

	Cronos	Mesures	batz.
A.	fur 10 de fraix & 50 de prod.	à 15 de prix	
B.	15	50	15
C.	20	50	15
D.	25	50	15

Un arpent produit 35 Cronos y compris les fraix.

A.	10	50	17 $\frac{1}{2}$
B.	15	50	17 $\frac{1}{2}$
C.	20	50	17 $\frac{1}{2}$
D.	25	50	17 $\frac{1}{2}$

Un arpent produit 40 Cronos, y compris les fraix.

A.	10	50	20
B.	15	50	20
C.	20	50	20
D.	25	50	20
E.	25	100	10

De ces rapports je vais tirer quelques conséquences.

1°. Que le cultivateur pour trouver son compte, est souvent obligé de hauffer le prix

1767. I. P.

E

du bled au préjudice du consommateur. Car il est aisé de voir d'après ce calcul, que de 5 Crones en 5 Crones les prix augmentent toujours de dix creutz, ce qui est contraire à nos vues. Il faut donc chercher des moyens pour lui faire trouver ses avantages d'un autre côté.

2°. Cet avantage réel, c'est le plus grand rapport des terres possible. Aussi long-tems qu'on ne tire d'un arpent que 50 gerbes, le cultivateur n'aura de profit qu'en haussant le prix du bled, comme je viens de dire. Mais s'il augmentoit le rapport de l'arpent jusqu'à 75 ou 100 mesures, il s'agiroit de savoir, s'il ne feroit pas suffisamment dédommagé en baissant le prix? Question, que nous mettrons dans tout son jour dans la suite de ce mémoire.

3°. Si le produit en général n'étoit que de 50 mesures, le prix moyen entre 12 baches & demi & 20 baches monteroit à 16 baches 1 creutz : prix qui feroit plus onéreux aux consommateurs que celui que nous avons trouvé dans la première table du prix courant. Cependant n'y ayant que 3 creutz de différence, on voit que notre calcul approche assez bien du prix moyen véritable.

4°. On sera surpris, de ce que je fais un calcul sommaire du produit, en y comprenant les fraix & en les joignant au produit net. On auroit peut-être mieux aimé que j'eusse calculé d'après le produit net. Mais

cette dernière opération se fera dans la suite de ce mémoire. Je voulois montrer ici seulement, que si le cultivateur faisoit plus de dépenses, sans augmenter ses récoltes, il ne sauroit trouver son profit qu'au préjudice du consommateur qui seroit obligé de payer à un prix excessif le grain qui lui est nécessaire, ainsi que nous l'avons observé dans le premier article.

5°. On me demandera de même, d'où vient, que d'après ce calcul les fraix étant augmentés graduellement dans chaque division, & que le produit restant toujours de 50 mesures, il en résulte le même prix dans toute cette même division ? J'en ai moi-même été étonné à la première inspection, & je me suis accusé de mécompte. Mais en confrontant ce calcul avec la table, on le trouvera exact : & il est manifeste que le plus ou le moins de fraix ne change point le prix de la denrée. Que pour employer plus de dépenses le bled ne vaudra pas un sol de plus. Si donc j'eusse omis les dépenses, & multiplié simplement le produit avec le prix, j'aurois trouvé le même rapport. L'unique raison pourquoi j'ai mis à côté les dépenses, c'est afin de voir combien il y pourroit avoir de produit net, & pour avoir les dépenses toujours devant les yeux.

68 PRIX DU BLE D'AVANTAGEUX

2°. Le seigle.

J'adopte pour cette espece de bled, qui est de moindre valeur que le froment, une progression moindre. (a)

Un arpent produit en tout 15 Crones, y compris les fraix.

	Crones	Mesures	batz.
A.	sur 10 de fraix & 50 de prod.	à 7 $\frac{1}{2}$	de prix.
B.	15	50	7 $\frac{1}{2}$
C.	20	50	0

Un arpent produit en tout 20 Crones, y compris les fraix.

A.	10	50	10
B.	15	50	10
C.	20	50	10

Un arpent produit en tout 25 Crones, y compris les fraix.

A.	10	50	12 $\frac{1}{2}$
B.	15	50	12 $\frac{1}{2}$
C.	20	50	12 $\frac{1}{2}$

Le prix moyen du seigle d'après cette table feroit donc 10 baches, assez conforme au prix courant.

(a) Voyez Tab. 11.

Ces tables au reste nous montrent plus au long à quel prix chaque espèce de bled peut être cultivée.

Adoptons donc, en finissant ce Chapitre devenu assez long pour thèse incontestable: *Que dans les circonstances présentes, les prix moyens ci-dessus indiqués, sont ceux qui laissent au cultivateur le plus d'espoir non seulement de se dédommager de ses frais, mais encore de recueillir outre cela un produit net quelconque.*

Mais afin de montrer au cultivateur un autre avantage réel, nous allons examiner dans le chapitre suivant, si sur un produit abondant, quoique vendu à bas prix, il ne tire pas plus de profit que d'une récolte moindre, vendue à un prix haut?

CHAPITRE VI.

Avantage du prix du bled, qui dépend principalement du grand produit des terres.

1°. Froment ou épautre mondée.

Suivant la table dixième, je mets le produit d'un arpent à 12 & demi 25. 50. & à 100 mesures; la mesure à 10. 12 & demi 15. 17 & demi 20 & 25 baches. Ce

70 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

produit est balancé par 10. 15. 20. & 25.
Crones de fraix de culture.

Voici les rapports qui en résultent.

1°. à dix Crones de fraix.

Mesures	batz.	Crones	batz.	cr.
12½ de prod.	à 25	donnent net 2	12	2
25	à 12½	2	12	2
50	à 10	10		

2°. à 15 Crones de fraix.

25	à 17½	2	12	2
50	à 10	5		
100	à 10	25		

3°. à 20 Crones de fraix.

25	à 25	5		
50	à 12½	5		
100	à 10	20		

4°. à 25 Crones de fraix.

25	à 25	zéro		
50	à 15	5		
100	à 10	15		

2°. Seigle.

Suivant la onzieme table je calcule le produit d'un arpent en seigle, dont on ensemence aussi les champs destinés à l'avoine, relativement à de moindres fraix, c'est-à-dire à 5. 10. & 15. Crones. Le produit à 12 & demi 25 & 50 mesures, car cette espece rend moins que le froment. Chaque mesure à 5. 7. & demi 10. & 12 baches & demi.

Sur 5 Crones de fraix.

Mesures	batz.	Crones	batz.	cr.
12 $\frac{1}{2}$ de prod.	à 12 $\frac{1}{2}$	donnent net	1 6	1
25	7 $\frac{1}{2}$	2	12	2
50	5	5		
50	7 $\frac{1}{2}$	10		

Sur 10 Crones de fraix.

12 $\frac{1}{2}$	à 12 $\frac{1}{2}$	zéro & perte.
25	à 12 $\frac{1}{2}$	2 12 2
50	à 7 $\frac{1}{2}$	5

Sur 15 Crones de fraix.

12 $\frac{1}{2}$	à 12 $\frac{1}{2}$	Perte
25	à 10	Perte
50	à 7 $\frac{1}{2}$	zéro
50	à 10	5

En consultant la septième table, nous y verrons les mêmes rapports pour la dîme.

De tous ces rapports je tire cette conséquence : *Que le cultivateur nonobstant le bas prix de vente, & l'augmentation des frais de culture, gagne plus, que s'il cherchoit son avantage sur le haut prix dans de moindres récoltes.*

Pour répandre encore plus de jour sur cette matière, nous supposerons trois cas non seulement très possibles, mais arrivés effectivement.

Premier cas. Que l'on prenne dans la première table du prix courant celui qui est le plus bas de telle espèce que l'on voudra, & que l'on double ce prix. Par exemple : Que l'on suppose le plus bas prix du froment à 10 baches, & le plus haut ou le double à 20 baches. Dans ce cas

Mesures	baches	Crones.
25 par arpent	à 20	donneront 20
50	à 10	20
100	à 10	40

Il s'ensuit de-là : 1°. Que 25 mesures à 20 baches & 50 à 10 baches font d'égale valeur, quoique le prix soit le double. Or le prix de 20 baches se manifestant rarement, c'est donc un gain douteux, dont le frivole espoir peut mener à la perte, parce

que son fondement, qui est cette rareté, n'est pas générale en tout tems ni par tout le pays. Il arrive souvent même qu'un cultivateur est forcé de donner son peu de graine au dessous de sa valeur. Au contraire celui qui en a une quantité un peu considérable, en peut très souvent hausser le prix.

2°. Que 100 mesures par contre valent plus même au plus bas prix que 25 mesures au double de prix. Nous verrons dans la suite, quelle restriction on doit apporter à cette thèse.

Deuxieme cas. Que l'on prenne le plus bas prix d'une espece de bled quelconque, & qu'on ne le double point. Par exemple: Que le plus bas prix du froment soit 10 baches, & qu'il ne monte pas dans une année jusqu'à vingt baches, & qu'il reste au dessous à 17 baches & demi.

Or si un arpent donne

Mesures batz.	Crones batz. cr.
25 à 17½ il rendra en tout	17 12 2
50 à 10	20
100 à 10	40

Si donc dans une année le prix ne double pas, le cultivateur gagnera avec une récolte pauvre bien moins, lors même qu'il haussera le prix. Et au contraire avec une

récolte abondante il gagne toujours davantage, même au plus bas prix. Ceci est d'autant plus évident, que la cherté ne dure jamais fort long-tems, & que l'on est toujours assez vigilant d'y remédier par l'importation du bled étranger, ou en ouvrant les magasins publics.

On objectera peut-être qu'en faisant au lieu de 25 mesures une récolte de 30, elles rendroient à 17 baches & demi la somme de 21 Crones, par conséquent plus que 50 mesures à 10 baches, & ainsi de suite. Mais il faut considérer, que le prix du bled tombe ordinairement en raison de l'abondance, & qu'il monte en raison de la disette dans les mauvaises années. Donc entre 25. 50. & 100. on gagne en proportion toujours plus par un plus haut degré d'abondance.

Troisième cas. Supposons que le prix du bled monte au de-là du double : Par exemple, que le froment soit au dessus de 20 baches.

Mesures		batz.		Crones.
25	donc à	25	donnent	25
50		10		20

Voilà le seul cas où le cultivateur peut se flatter d'un avantage du haut prix avec peu de produit. Mais il se manifeste si rarement, & il dure si peu qu'il ne sauroit

servir de règle. Considérons de plus encore, qu'en tems de cherté le cultivateur lui-même se ressent de la disette, enforte que par cette raison seule beaucoup de gens de cette classe sont obligés de mettre leurs biens en décret; qu'au contraire dans les tems d'abondance les payfans bâtissent des maisons, creusent & construisent des fontaines, élèvent du bétail, & font nombre d'entreprises. Il faut donc, que le bas prix du bled leur soit plus avantageux, *à moins qu'il ne dérive de la fertilité de nos terres.* Le Socrate Rustique ne se met guere en peine du prix de son bled, mais tous ses soins roulent uniquement sur l'augmentation du produit. Il est cependant vrai d'un autre côté, que si le bled dans les mauvaises années étoit à vil prix, le cultivateur en souffriroit visiblement, ainsi qu'on peut le voir dans nos tables.

Pour savoir donc le prix le plus avantageux qui dérive du plus grand produit, il le faut chercher, suivant les principes ci-dessus démontrés, dans les prix moyens, que nous avons indiqués, & jamais au de-là. Cependant il reste à savoir encore, dans quels cas & à quel degré le gain & le produit net peut cesser, ou être absorbé? Nous le voyons clairement dans nos tables.

Voici le calcul.

76 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

Froment ou épautre mondée (a).

Crones	mesures	batz.
A 10 de fraix & 25 de prod. c'est à 10 de prix.		
15	25	15
20	25	20
20	50	10

Suivant ce calcul le prix moyen seroit 15 baches.

Seigle (b).

Crones	mesures	batz.
A 5 de fraix & 25 de produit au prix de		5
10	25	10
10	50	5
15	25	0
15	50	7 ¹ / ₂

Le prix moyen seroit donc sept baches & demi.

Qu'une excessive abondance puisse rendre le bled abject & méprisable, c'est ce qui n'a pas besoin de démonstration. Ce n'est cependant pas le prix en soi-même, mais le manque d'acheteurs, qui le rend onereux au

(a) Tab. 10.

(b) Tab. 11.

laboureur, & c'est le seul inconvénient qu'il y ait à craindre dans les années d'abondance.

Après tout ce que nous venons de dire touchant le prix moyen du bled en faveur des cultivateurs, qui nous a paru le plus probable, il ne nous reste plus à faire que quelques réflexions sur les accidens fâcheux, auxquels la culture du bled est exposée. Ensuite nous traiterons du prix qui peut être avantageux aux acheteurs.

CHAPITRE VII.

Des accidens fâcheux auxquels les semailles sont exposées.

Ces accidens en général sont les gelées, la grêle, la sécheresse, l'humidité excessive, les inondations, la nielle, les insectes &c. en particulier. Ils empêchent plus ou moins la multiplication des graines, & par conséquent ils ont plus ou moins d'influence sur leur prix.

Or comment établir un calcul probable de ces accidens par rapport au prix du bled? C'est ce qui m'a été impossible jusqu'ici. Mais il faut espérer qu'en continuant avec

soin les observations météorologiques dans notre pays, on pourroit être en état au bout d'une vingtaine d'années, de proposer là-dessus quelque chose de vraisemblable. Le célèbre Bacon, & plusieurs autres philosophes ont remarqué que depuis une époque donnée & après un certain tems écoulé, il se manifeste à peu près les mêmes météores, & que le courant des températures est assujetti à de certaines loix, appropriées à chaque climat, & à la situation de chaque pays, mais qui nous sont cachées encore.

Quelles que soient les météores d'une année, ils ne feront jamais également profitables à tous les cultivateurs. Les années de sécheresse seront utiles aux plaines humides, tandis que tout sera brûlé sur les montagnes & les lieux élevés. Les années pluvieuses seront fertiles pour les montagnes, tandis que tout est noyé dans les vallées & dans les plaines. Il s'ensuit de-là que le prix du bled ne sauroit jamais ou du moins très rarement être avantageux à tous les cultivateurs également. Il faut plutôt chercher cet avantage sur plusieurs années ensemble, en comptant dans les cas particuliers une année dans l'autre, afin que l'année fertile dédommage de la mauvaise. Mais c'est là un calcul, que je ne suis pas à portée de dresser pour tout le Canton. Il s'ensuit encore de là, que ces mêmes vicissitudes rendent un district du pays dépendant de l'au-

tre. Cette dépendance est même d'une nécessité absolue. Si tous les Bailliages avoient également abondance de bled, qu'en ferions nous, nous qui sommes voisins de l'Allemagne & de la France, pays si riches en bled? Si tous les Bailliages étoient dans une disette égale, comment l'un pourroit-il fournir aux besoins de l'autre? Le prix avantageux du bled repose donc sur le besoin mutuel du plus au moins d'un Bailliage à l'autre. Celui, qui en a plus qu'il ne lui en faut, envoie son surplus à celui qui en a moins, & alors le prix inégal d'un Bailliage à l'autre se mettra en équilibre. Equilibre qui détermine le prix le plus avantageux possible, dans un tems & dans une certaine abondance donnée. Je ne dis point que les prix moyens indiqués ci-dessus détermineront cette balance, ils font le milieu du prix courant dans l'espace de 25 années, mais non pas toujours le prix moyen d'un district de notre Canton à l'autre.

CHAPITRE VIII.

Des divers acheteurs ou consommateurs de bled, & du prix qui leur est avantageux, sans préjudice aux cultivateurs.

IL y a trois classes d'acheteurs. Dans la première nous mettons tous les pères de famille, ou les ménages particuliers, riches & pauvres, les oisifs, & les laborieux indifféremment. Dans la seconde nous mettons les marchands de bled. Dans la troisième le gouvernement par rapport aux approvisionnements des magasins publics.

Pour favoir le prix avantageux aux acheteurs de la première classe, il faut consulter la douzième table, comparer le revenu & la dépense hebdomadaire des ménages les plus pauvres, suivant les différens prix du bled, & voir combien après la dépense faite en graine il leur reste de leur revenu? Car avec ce résidu une famille doit pourvoir à d'autres besoins. Il faut quelque chose pour manger avec le pain, des habits, du linge, des meubles, une maison : il a quelque dépense à faire pour l'éducation de ses enfans, pour les charges publiques, &c.

Dans tous ces besoins on voit des variations

tions innombrables, ou pour ainsi dire des nuances à l'infini. Il est difficile d'en dresser un calcul, & peut être même impossible. Mais comme le bled dans un ménage fait l'article principal, il suffit de faire voir quand, après la dépense en bled, il peut y avoir quelque résidu du revenu de la semaine; & en quel cas il ne reste rien du tout. Car dans tous les cas où la dépense en bled absorbe tout le revenu, le prix du bled cessera d'être avantageux. Au dessus ou au dessous de ce point, le prix deviendra graduellement ou avantageux, ou préjudiciable.

Crones	Mesures	batz.
A 1 5 b. de rev. à 2 de dép. il cesse à 15 de prix.		
2	2	à 25
2	3	à 17½
3	3	à 25
3	4	à 20
4	5	à 20

Par contre le résidu du revenu est au plus haut en tout sens.

Depuis 1 Crone 5 b. à 4 Cr. de revenu.	} à 7½ b. de prix
Depuis ½ mesure à 5 de dépense.	

82 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

lequel est assurément ici le plus bas que l'on puisse adopter.

Si donc on prend le milieu entre 25 baches & 7 baches & demi, le prix moyen sera

		16 batz. 1 x.
Entre 22 b. 2 x. & 7 b. 2 x.	15	
Entre 20 & 7 2	13	3

Voilà des prix moyens assez approchans de ceux que nous venons d'indiquer plus haut.

La plupart des ménages du menu peuple font leur pain de graine mêlée de seigle, de froment, d'orge &c. assemblage des especes précieuses avec les moindres, tant pour la qualité que pour le prix. Un ménage peut donc augmenter ce résidu, en se servant des especes de bled, qui suivant la premiere table ne couteront que 10 11 ou 12 baches la mesure. En tems de cherté, les pauvres mangent même du pain d'orge soit baschi ou d'avoine, mais c'est une nourriture pitoyable, qui ne laisse point entrevoir le moindre avantage, dont la disette ne fait pas la cherté générale, & qui n'est qu'une nourriture qui décèle le besoin.

L'on voit par là que le plus pauvre journalier, qui par semaine ne gagne que 30 baches, s'il dépensoit en bled seulement deux mesures à quinze baches, ne pourroit sub-

sister, au lieu qu'il aura un résidu, quand il pourra acheter du méteil à 10 baches. Donc au dessous de 15 baches de prix, chacun aura un résidu quelconque, même le plus indigent: c'est ce qu'on peut voir dans la douzieme table.

En supposant le prix du froment à 15 baches, & celui du méteil à 10 baches dans un tems où le cultivateur payeroit au journalier 6 baches par jour, prix de la main-d'œuvre qui décèle le besoin des travailleurs, qui actuellement sont payés sur ce pied là, & même davantage; il en résulte une question nouvelle. On demande si l'on ne pourroit point trouver un rapport plus avantageux entre le prix du bled & le prix de la main-d'œuvre, sans préjudice du cultivateur & du consommateur, dans la diminution de ces deux prix? Je crois pouvoir répondre affirmativement à cette question, par les raisons suivantes.

1°. Si le prix du froment tomboit depuis quinze jusqu'à douze baches & demi, cette diminution seroit un sixieme du total. Et si le méteil depuis dix baches tomboit jusqu'à huit baches un creutz & demi, ce seroit à peu près un sixieme aussi. Donc le journalier en retranchant un sixieme du prix de sa journée, auroit selon la table encore un résidu.

2°. Si le cultivateur employoit moins de fraix dans sa culture, & qu'au lieu de six

bachés il n'en payât que cinq par jour. Si en même tems le prix du fumier tomboit d'un sixieme, enforte qu'au lieu de vingt baches on ne le payât que quinze baches le char; si enfin le prix de la semence tomboit d'un sixieme, il est manifeste qu'il pourra vendre son bled d'un sixieme à meilleur marché, & y trouver néanmoins son compte.

3°. Si nous baïssons le prix de la main-d'œuvre, du fumier & de la semence encore davantage selon leur proportion. Par exemple, la main-d'œuvre à quatre baches au lieu de six &c. Le prix du bled devroit tomber de deux sixiemes, c'est-à-dire, le froment à dix baches, & le méteil à six baches trois creutz ou sept baches, & ainsi le cultivateur & le journalier y trouveroient également leur compte. Remarquez cependant, que je cherche ici une égalité & une proportion générale pour toutes les vocations. Car en diminuant le prix de la main-d'œuvre du payfan & celle du journalier qui travaille aux ouvrages champêtres, tandis qu'on laisseroit subsister celui des artisans, on ne feroit que les opprimer, & on les reduiroit à la misere.

4°. Le prix le plus avantageux pour les cultivateurs & les acheteurs du bled sera donc celui, *qui est dans un juste équilibre avec le prix de toute main-d'œuvre.* Enforte que lorsque le prix du bled en général doit baïsser,

le prix de toutes les mains-d'œuvre devroit baisser aussi en proportion.

5°. Il y auroit quelque apparence, que le Canton pourroit parvenir au point important de favoriser l'exportation des graines, lorsqu'elles feroient relativement à meilleur marché, que celles de l'étranger, & lorsque le nombre des consommateurs chez nous ne feroit pas excessif. Dans ce cas le prix le plus avantageux feroit celui, qui est fondé sur ces rapports. Mais cette proposition demande d'être mieux développée.

On fait par exemple, que l'Angleterre a porté sa culture à un si haut point, que pour gagner les gratifications accordées à l'exportation du bled, presque toute la surface labourable du royaume est cultivée, & la plûpart des forêts extirpées. Cette disposition étoit excellente & très favorable aux manufactures, au commerce, & à la population. Mais peut-elle être de durée perpétuelle? Qu'on me permette quelques réflexions à ce sujet.

Supposé qu'une petite République possède en terres cultivées environ 200000 arpens.

En terres en friche 200000

En bois 200000

Total 600000 arpens.

Supposés la population à 60000 âmes.

Le rapport des terres feroit donc comme un à dix. Supposés que vous pussiés & que vous voulussiés porter la culture au point, qu'au lieu de 60000 ames vous en voulussiés faire subsister 120000. Ce rapport avec les terres feroit comme un à cinq.

Mais comme dans le tems, que vous n'avez que 60000 ames, vous ne pouvez doubler d'abord cette population, & qu'il faudra du tems pour cela, il faut donc, lorsque vous n'aurez que 60, 70, ou 80 mille habitans, exporter le superflu de vos denrées.

Plus votre population augmente dans le pays, sans que les moyens de subsistance augmentent aussi, moins vous pourrez en exporter, & s'ils tombent dans l'équilibre vous ne pouvez rien exporter du tout. Si même la population surpasse la somme des moyens de subsistance, il faut de nécessité permettre l'importation.

Aussitôt que la population de cet Etat sera portée à 120000 ames, ce sera le plus haut point de sa subsistance. Cet Etat consomme donc lui-même, ce que auparavant il pouvoit vendre aux étrangers, donc son commerce extérieur s'affoiblit.

Il faut ainsi d'autres mesures pour le conserver, & le maintenir sur ce haut point, & ces mesures sont différentes de celles, qui dans le tems d'une moindre population,

l'avoient porté à ce faîte de grandeur & de prospérité.

6°. Ce qui semble le confirmer, c'est le bas prix du bled dans les anciens tems, & avant que les mines d'or & d'argent de l'Amérique eussent versé leurs trésors en Europe, & diminué la valeur des especes monnoyées. Cependant je ne veux pas employer cette assertion pour une preuve démonstrative de ce que je viens d'avancer, étant impossible d'avoir de la situation de nos ancêtres des idées bien justes. Il est d'ailleurs très naturel de penser, que malgré le bas prix des graines d'alors, nos peres se trouvoient à peu près dans le même rapport avec leurs voisins comme nous à présent. Car l'argent étoit aussi plus rare chez ces voisins & avoit par conséquent une valeur relativement aussi grande chez eux que chez nos peres. Et enfin le cultivateur Suisse paye plus de tribut à la nature d'un sol ingrat, & ses récoltes sont plus sujettes aux casualités que le cultivateur des régions voisines qui sont beaucoup plus fertiles. Ce rapport a toujours été ainsi depuis le commencement, donc le bled dans les anciens tems étant à bon marché dans notre pays, aura été à meilleur marché encore chez leurs voisins. Si donc il étoit possible de penser à l'exportation, ce ne fera pas en baissant arbitrairement le prix de cette denrée; on ne peut l'espérer que dans les cas extraordi-

naires d'une mauvaise année, ou d'une guerre, ou d'impôts trop onéreux chez ces mêmes voisins. Nos confédérés peut être pourroient faire quelquefois leurs approvisionnements chez nous, à cause de la proximité, du bon marché des voitures, & des péages rabaisés, plutôt que d'aller chercher leurs provisions au loin. *Le prix le plus avantageux dépend donc du besoin accidentel des incoles & des voisins ensemble.*

En indiquant dans les circonstances présentes le prix qui probablement me paroît le plus avantageux, je ne prétends pas affirmer, qu'il ne puisse être autrement. Car les besoins du Canton & des voisins sont sujets à beaucoup de variations. Le torrent des événemens entraîne tout, & il n'est guere possible de s'y opposer. L'Etat le plus tranquille & qui jouit d'une paix profonde, ressentira toujours une certaine révolution dans le prix de ses denrées, aussitôt que dans son voisinage la guerre se déclare, & que d'autres fléaux se manifestent. Il est alors infiniment difficile de mesurer & d'indiquer le rapport véritable & avantageux de tout prix des denrées d'après des règles générales.

Nous allons maintenant voir, quel doit être le prix avantageux de la seconde classe d'acheteurs, sans être préjudiciable ni aux cultivateurs, ni aux acheteurs de la classe précédente.

Ayant démontré, que le plus pauvre journalier ou acheteur ne sauroit presque subsister, si le bled se vend quinze baches la mesure, il est évident que le marchand de bled, qui feroit des achats à ce prix pour revendre, rendroit plus chère encore cette denrée. Ce prix donc, & celui des espèces moindres, qui sont toujours en quelque relation avec le froment, ne sont pas ceux, où il doit chercher quelque profit, parce qu'il est aussi possible, que ce prix baisse, que de hausser davantage.

Le prix le plus avantageux pour le marchand de bled doit donc se trouver toujours au dessous des prix moyens indiqués. Depuis ce point jusqu'au prix le plus vil, tout est avantageux pour lui. Au contraire tout prix au dessus feroit préjudiciable pour le marchand & surtout pour le pays, si ce bled étoit exporté.

Le véritable avantage du marchand de bled ne consiste point non plus dans le haussement excessif du prix ; mais dans la promptitude de la vente d'un parti considérable, lors même que le prix en feroit bas. Dans ce cas, le négoce du marchand de bled fera utile aux cultivateurs, & point du tout nuisible aux consommateurs de la première classe. Nous allons développer ces idées par quelques exemples.

1°. Si quelqu'un achetoit dans un Bailliage 1000. mesures de froment à la fois à

raison de quinze baches, pour les revendre à dix-sept baches & demi, il ne gagneroit tout au plus que cent Crones, & il auroit irrité contre lui tout le menu peuple.

2°. Si au contraire quelqu'un achetoit 2000 mesures à dix baches, pour les revendre à douze baches & demi, il gagneroit deux cent Crones; & personne n'en feroit inquiété. D'ailleurs on trouve toujours plus facilement des partis de bled considérables à acheter dans des années d'abondance, que dans des années de cherté.

3°. Dans le transport, si quelqu'un vouloit dans un petit bateau transporter cent sacs, il peut arriver qu'il payera par sac un, deux, jusqu'à trois baches. Si au contraire la charge est plus grande de deux, trois, à quatre cens sacs, en payant au battelier douze Crones pour le trajet de quinze à vingt lieues, ce nombre plus grand de sacs ne lui coutera pas davantage que les cent ci-dessus mentionnés. L'épargne sur la voiture est donc un moyen d'encouragement pour le commerce du bled. Mais cette économie dépend de l'abondance des grains & non de leur haut prix.

4°. Par rapport au fonds & pour les fraix ou avances. Le marchand de bled qui achete 1000 mesures à raison de quinze baches doit y employer six cent Crones ou mille cinq cent francs, & il ne gagne que cent Crones ou deux cent cinquante francs. Au

contraire s'il achète deux mille mesures à raison de dix baches, elles ne lui coûteront que huit cent Cronos ou deux mille francs, & au prix de quinze baches, il auroit déboursé trois mille francs ou mille deux cent Cronos. Ainsi le rapport d'un fonds à l'autre est comme six à huit, & néanmoins il gagnera plus avec la graine achetée au dernier prix.

Il est hors de doute, qu'on doit laisser quelque profit au marchand de bled, pour faire naître un prix avantageux. Cependant ces gens là sont fort odieux au peuple. Mais le peuple connoît rarement ses vrais intérêts. Si le cultivateur étoit forcé pour se défaire de son superflu de s'éloigner de chez lui, il abandonneroit le soin de ses champs, & cette négligence attireroit inmanquablement des disettes. Je dis: s'il étoit obligé de chercher un débouché *au loin*. Car s'il ne s'agit que de porter son grain sur les marchés des villes ou des bourgs voisins, il le peut très facilement & sans frais. En ce cas il n'a pas besoin de marchands.

De tout ce que nous venons de dire jusqu'ici, l'on voit, que le commerce des graines au loin est l'ame de la culture de cette denrée, & un moyen infailible de parvenir à un prix avantageux, comme nous verrons encore mieux dans la seconde partie de ce mémoire. Si dans un district du pays la disette se manifeste, on trouvera à vendre

avantageusement le bled, & par conséquent on s'empressera à y en conduire. Tandis donc que dans un lieu d'abondance le prix haussera un peu, il ne manquera point de tomber dans un autre endroit où la disette se faisoit sentir. Ainsi dans tout pays où le commerce des graines est libre, elles prendront naturellement l'équilibre, qui mettra le prix de cette denrée au pair. C'est cette égalité générale, que nous appellons un prix avantageux. C'est aussi le but de tous les commerces, dans tous les lieux & dans tous les tems. Mais comme en tems de cherté le commerce pourroit aussi tendre à l'équilibre d'un lieu à l'autre, ce n'est point alors un avantage; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'un district aide à l'autre à supporter la cherté. Depuis le prix moyen jusqu'à la cherté extrême, ce secours mutuel a ses degrés, & dans cet état des choses on pourra toujours moins se secourir les uns les autres, lorsque la cherté sera plus grande & plus éloignée du prix moyen. Il n'y a donc là aucun avantage.

Enfin par rapport au gouvernement & aux approvisionnemens des magasins publics, nous n'avons rien autre chose à dire, que ce qui a été déjà dit au sujet du commerce de bled. On concevra aisément, que ni le prix moyen, ni les tems de cherté ne sont point des époques pour amasser des provisions; qu'en tems d'abondance il ne faut

point verser les provisions dans le commerce : que les approvisionnemens ne fauroient se faire que dans le tems même, que l'exportation ou le commerce du superflu peut avoir lieu ; qu'il n'est point expédient, d'inspirer au peuple la funeste opinion, que les magasins soient destinés uniquement pour rabaisser toujours davantage le prix des graines, & de le délivrer pour jamais de la crainte de la cherté ; mais plutôt que leur but est d'avoir des provisions de guerre, pour prévenir la famine, les monopoles & l'excessive cherté.

CHAPITRE IX.

Resumé général de la premiere partie de ce mémoire.

LE prix du bled dans le Canton de Berne le plus avantageux pour le cultivateur & pour l'acheteur sera celui, qui est fondé sur les propositions suivantes, que nous venons de développer.

1°. En général c'est celui, qui tient le milieu entre les prix courants des marchés publics, dans l'espace d'environ vingt-cinq années, ainsi que l'on voit dans la table premiere.

2°. C'est celui, qui est fondé sur l'épargne ou la bonne économie dans les fraix de culture, c'est-à-dire sur la diminution *du* prix du fumier, de la main-d'œuvre, & de la semence, & sur le soulagement des charges, lorsqu'elles sont trop fortes.

3°. C'est celui, qui se fonde sur la multiplication du produit des terres principalement, non sur l'augmentation de sa valeur courante.

4°. C'est celui qui dépend du plus ou du moins de besoin des incoles & des voisins, & par conséquent celui qui se fonde sur l'équilibre du commerce des graines.

5°. C'est celui, qui se fonde sur l'équilibre, ou sur un juste rapport entre le prix du bled, & celui de la main-d'œuvre.

6°. En particulier le prix moyen le plus avantageux de chaque espece en particulier me paroît être celui-ci :

	batz.	creutz.
Le froment ou épautre mondée à	15	2
Le méteil de seigle à	12	1 $\frac{1}{2}$
Le méteil du moulin à	11	1 $\frac{1}{2}$
Le seigle pur à	10	1
Le bagi à	8	

Ce qui rend ces propositions probables, c'est que dans le tems même, que j'écris ceci, c'est-à-dire en hiver & au printems de 1766. le prix des graines s'approche de ces

prix moyens, & on n'entend aucune plainte ni de la cherté, ni de la vileté du prix de cette denrée.

A proprement parler, il n'est aucun prix dont tous les cultivateurs & tous les acheteurs soient également contents. Chaque cultivateur se persuade toujours, que tout prix haussé sera plus avantageux, si en même tems il pouvoit faire des récoltes abondantes. Et l'acheteur s'obstinera de croire, que tout prix au dessous du moyen seroit plus profitable pour lui. L'intérêt de l'un n'est donc pas celui de l'autre. Mais nous ne cherchons pas des moyens de favoriser une partie de nos compatriotes exclusivement aux autres, mais nous cherchons un équilibre dans la subsistance, qui soit réellement avantageux à tous.

Sans doute l'on ne sauroit indiquer un prix moyen exactement convenable pour tous les lieux, villages, villes, bailliages, ni pour tous les tems, ou toutes les occurences. Il arrive trop de variations dans les choses humaines, il y a trop de différence dans notre sol, & notre climat est exposé à trop de casualités. Il seroit tout aussi facile d'indiquer le point du milieu de l'arc-en-ciel, ou de marquer la fin d'une ombre. Tout ce que nous pouvons faire est d'approcher de ce prix assez éloigné des extrêmes dangereux de la cherté & du vil prix. Je demande aussi quelque indulgence pour mes calculs

qui ne doivent pas être jugés à la dernière rigueur. Car lorsqu'il s'agit de probabilités, il est impossible de parvenir à des précisions rigoureuses d'arithmétique.

Nous allons présentement indiquer les moyens les plus propres à amener les bleds au prix le plus avantageux à tous.



SECONDE



SECONDE PARTIE.

*Des moyens de mettre les bleds au prix
le plus avantageux à tous, &
de le fixer.*

LA question proposée demande deux choses : Comment on pourroit parvenir à ce prix ? & comment le fixer ? Ceci a besoin d'explication.

Si le sens de ces deux expressions emportoit des coups d'autorité pour rendre ces fixations irrévocables & permanentes ; il n'auroit pas été nécessaire d'en faire un problème. Il ne faudroit pour cela ni application d'esprit, ni génie. Il suffiroit pour cela d'un coup d'autorité d'un despote. Mais pour mes Souverains & mes Juges, ils sont fort éloignés de pareils principes.

D'ailleurs il me paroitroit fort dangereux, de fixer à jamais le prix des graines. Chacun fait, que le commerce par sa nature éprouve des variations momentanées dans le prix des marchandises, & que ces variations, cette tendance & ce relâchement continuel, semblables aux nerfs dans les corps vivans, donnent la vie à l'Etat, & y entretiennent

le mouvement. L'Empereur Julien, ayant voulu fixer le prix des vivres dans Antioche, y causa une famine horrible, & un peuple, qui vit dans l'abondance, & qui ne craint point la cherté, est le plus facilement exposé à la famine, au lieu que la crainte de la cherté est une crainte salutaire qui engage à prendre ses précautions de loin, comme M. le Professeur Michaelis dans son traité de l'année sabbatique prescrite par Moïse, & d'autres écrivains l'ont démontré.

Mais non-seulement cette fixation seroit tyrannique & dangereuse, elle seroit même impossible. Car en faisant attention au prix courant de chaque année en particulier, nous verrons que le prix des grains commence ordinairement à hauffer au printemps, dans le tems, que les petits cultivateurs ayant consumé leurs provisions, se jettent dans la classe des acheteurs. Dès lors le haussement va par degré jusqu'en Juin, tems, auquel on voit pour l'ordinaire le bled au plus haut prix. Aussitôt que quelque récolte est faite, on voit les petits cultivateurs battre du bled, & aller au moulin. En même tems le prix du bled commence à tomber, à moins qu'il ne survienne une pauvre moisson (a) ou une grêle qui frappe un grand district. Mais dans ces tems mê-

(a) Ce cas d'exception arriva effectivement en 1766.

me, l'on verra toujours une différence de prix, que la récolte soit aussi pauvre qu'il soit possible, en ce que le prix alors tombe, ou que du moins il ne hausse pas d'avantage. Or ayant vu dans la même année les deux extrêmes d'un prix haut, & d'un prix bas, comment pourroit-on prévoir, s'il y auroit abondance ou disette dans le pays? Si cette disette ou cette abondance seront générales, ou si elles ne se manifesteront que dans une partie du Canton? Que l'on fasse des enquêtes exactes ou non, on fera toujours mal informé, & celui qui informe se trompe soi-même. Peut-être son avis est aujourd'hui conforme à l'exacte vérité, & demain une révolution subite & imprévue des météores le rendra faux.

Supposons que le prix du bled fut fixé; tombera-t-il moins après la récolte? qui empêchera le cultivateur de vendre au dessous du prix statué? Si au contraire il n'ose l'outrepasser; on le prive de l'espérance d'un rehaussement de prix, dans laquelle il laboure & sème ses champs; s'il n'a que la perspective d'un prix vil & abject; par quel moyen veut-on l'encourager à cette culture? Le forcera-t-on d'ouvrir malgré lui ses greniers? On ne sauroit en soutenir la pensée dans un pays où il reste quelque étincelle de liberté. Le pauvre en souffrance ne fera-t-il pas livré & exposé aux exactions des usuriers secrets? Que l'on consulte l'histoire

des tems de famine, on verra que telle a toujours été la fuite de la cherté des graines, comme aussi la cherté des graines a été la fuite de la fixation du prix, & de l'avilissement du bled.

Le sens de ces deux expressions, *mettre les bleds au prix le plus avantageux à tous* & *de le fixer*, n'est donc pas d'ôter l'espérance au cultivateur de vendre cherement, ni de mettre des bornes au prix du bled. Mais j'ose présumer, que ce sera une maxime & une regle immuable de tout gouvernement sage de laisser un libre cours au prix du bled selon les différences du tems & des pays, sans chercher à arrêter ces révolutions par des coups d'autorité.

Quel est donc le sens de ces expressions? On demande de trouver des moyens d'encourager la culture des graines, enforte que le cultivateur puisse trouver son compte au prix moyen indiqué, & sans qu'il soit gêné dans la vente de ses denrées. Il faut chercher des moyens pour lui faire trouver son avantage au dessous de ce prix même. Il faut chercher des expédiens, pour engager le cultivateur à procurer l'abondance de son plein gré, & à l'y exciter par son avantage, en retenant le prix moyen, & sans qu'il cherche son profit dans l'extrême cherté.

Et quels sont ces moyens? Ils découlent tous de la première partie de ce mémoire, & ils sont fondés sur la nature des choses, & sur l'en-

couragement du cultivateur, qui est toujours la source principale de l'abondance, de la richesse & de tout avantage réel. Ils consistent, dans l'épargne & la diminution des fraix superflus ; dans le soulagement des charges, si elles sont trop fortes ; dans le défrichement des terrains agrestes, & dans une sage distribution du terrain cultivé ; dans la facilité & la promptitude du débit des graines ; & enfin dans les récompenses publiques. Développons chacun de ces moyens dans les cinq chapitres suivans.

CHAPITRE I.

Des moyens d'épargne & de diminution des fraix superflus de culture.

Ces fraix de culture du bled, avons-nous dit plus haut, consistent en fumier, en travail, & en semence. Articles sur lesquels on doit économiser dans le prix plutôt que dans la quantité.

Pour épargner sur le prix des fumiers, il faut augmenter le produit des prés, & prévenir toute disette de paille pour la litière. Pour ce qui est des autres espèces d'engrais, comme la marne, la chaux, la

fuie, la cendre, la tourbe, les haillons, les cornes, le cuir, la boue des rues & les mares des étangs, la plupart des laboureurs en savent faire usage, & en cas d'ignorance il fera aisé de les en instruire, & de les encourager. Nous ne nous embarrasserons donc que de l'augmentation du foin & de la paille, ou litière.

Pour augmenter le foin, il faut encourager l'irrigation des prés, & la découverte des sources. Il faut récompenser le dessèchement des marais. Il faut introduire & favoriser les prés artificiels. Il faut faciliter & avancer les enclos. Voilà nombre de moyens efficaces, qui ont été déjà proposés & développés dans divers mémoires du recueil économique.

Pour augmenter la litière, on pourroit admodier les dîmes aux Communautés du lieu, autant qu'il seroit possible, afin que la paille y fut consumée. On pourroit permettre aux paysans, de ramasser des feuilles dans certains endroits des forêts, où cela pourroit se faire sans dommage, & même de couper avec ménagement dans de certaines saisons des branches de pin & de sapin. On pourroit les instruire à ramasser la fougère, les joncs, & d'autres plantes propres aux litières.

Pour épargner sur le prix de la main-d'œuvre, il faut que les villages soyent suffisamment peuplés. Pour cela, il faudroit exclure

les jeunes payfans robustes & sains de tout service en ville, de toute fabrique, & de tout art ou métier, qui appartient aux habitans des villes. Il faudroit connoître surtout la proportion qu'il y a entre la population d'un village, & la quantité d'arpens qu'il y a à cultiver. Il faut examiner combien d'arpens il faut pour occuper un train de bœufs ou de chevaux, & de plus combien il en faut pour occuper un ouvrier pendant une année entière? Cette recherche ne sauroit être faite à la dernière rigueur & exactitude, mais on pourroit parvenir du moins à quelque probabilité.

Pour peupler les villages, il faudroit y retenir les pauvres, hors d'état d'acheter des terres, en leur donnant à cultiver des portions de paturage commun, comme il fera dit ci-après.

Pour peupler les villages, il faudroit favoriser la réception des étrangers, surtout dans les communautés dépeuplées, en leur accordant non seulement l'habitation, mais encore la permission d'acquérir des terres en propre. Et si on ne jugeoit pas à propos de les recevoir comme bourgeois ou communiers du lieu, il faudroit au moins les recevoir contre une légère contribution en qualité d'habitans. Plus les villages se peuplent, plus le prix de la main-d'œuvre sera modéré & raisonnable; au lieu qu'il devient excessif dans des villages dépeuplés.

Pour épargner sur les fraix de la semence, il faut faire tout ce qui peut servir à parvenir au prix le plus avantageux, & voilà le but de cet essai.

Pour épargner sur les fraix de culture en général, il faudroit avant tout déterminer, combien de terres un cultivateur devroit posséder, pour n'en avoir ni trop ni trop peu. Les terrains trop spacieux sont mal cultivés, & en proportion rapportent peu. Le bien du pays, comme celui des propriétaires exige d'employer exactement autant de dépense, qu'il est nécessaire pour faire donner à la terre le produit le plus riche possible. Des terres en trop petite quantité ne rapporteroient pas les fraix pour des trains entiers de labourage. Il est vrai que de pauvres journaliers cultivent leur petit héritage de leur propre main ; mais le produit n'en est employé qu'à leur propre subsistance seule. Ce n'est que le laboureur qui entretient un attelage, & qui se sert de la charrue, qui peut produire & vendre un superflu en bled.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup à prouver, que cette épargne des fraix peut opérer un prix avantageux du bled, qu'elle met le laboureur en état de donner ses graines à meilleur marché, parce que ne diminuant point le rapport, elle devient un profit clair pour lui. Un simple coup d'œil sur nos tables de comparaison nous en convaincra parfaitement.

CHAPITRE II.

*Des moyens de soulager les terres, où elles
sont trop chargées.*

DAns la première partie il a été traité des charges qui sont les plus ordinaires dans le Canton. Nous avons indiqué les cas où elles nous paroissent trop fortes, & combien un arpent en bled pouvoit supporter probablement de cense annuelle? Nous avons prouvé, qu'une redevance perpétuelle ne doit pas surpasser le produit naturel du terrain inculte. Nous avons démontré que la dîme même dans les mauvaises années est déjà une charge assez pesante, qui diminue à proportion que la récolte est abondante. Il est constaté enfin, que souvent la perception de la dîme en nature, & l'exportation de la paille gêne la culture du bled, & qu'au contraire, si la paille est consumée sur le lieu, les terres en sont d'autant mieux engraisées. Nous pourrions ajouter, que la manière même de cette perception des dîmes est sujette à bien des inconvéniens pour le cultivateur comme pour le Seigneur décimateur. Mais nous passerons sous silence ces réflexions qui sont hors de notre sujet. Bornons-nous à proposer les moyens de sou-

lager les terres, qui pourroient se trouver trop chargées, de manière que le Seigneur de fief ne perde rien de tout ce qu'il possède à juste titre, & que cependant le cultivateur soit encouragé de cultiver du bled ou d'autres denrées de valeur sur une terre accensée ou emphytéotique, trop chargée. Quant aux dîmes, nous avons osé conseiller de les admodier aux communes, & de les convertir en redevance fixe. Mais il est nécessaire d'entrer sur ce point dans un plus grand détail, puisque que dans ces sortes de changemens on ne sauroit se hâter sans préjudice, ni s'y embarquer aveuglément; si on ne veut risquer de traverser également l'intérêt du Seigneur de dîme, ou celui du laboureur.

Quant au foulagement des cens, qui pourroient en certains lieux être trop fortes, on ne sauroit conseiller de publier par tout le Canton, un pareil foulagement. Il seroit à craindre que les propriétaires des fonds ne consultant que leur intérêt particulier, ne fussent tentés d'entreprendre sur les droits des Seigneurs de fief. La quantité des terres surchargées répandues çà & là dans le Canton est d'ailleurs trop considérable pour oser se flatter de pouvoir examiner le tout avec ordre à la fois. Il seroit donc plus à propos de ne les soulager que peu à peu. Je fais par expérience, quels sont les cas, où ce foulagement peut se faire avec avantage.

J'ai observé, que quand des terres trop chargées de censés ont été abandonnées, on les a remises au plus offrant pour des censés nouvelles. Or il arrive souvent qu'elles sont échues à des dissipateurs, & de mauvais ménagers qui n'y ayant pas trouvé leur compte; les ont derechef abandonnés. Cette maniere d'inféodation n'est avantageuse ni au Seigneur, ni au possesseur du fief. Le meilleur moyen & le plus équitable à mon avis seroit, d'apprécier la valeur des fonds, le mieux que l'on pourroit. Ensuite prenant une piece de terre après l'autre, on estimeroit ce que chacune pourroit raisonnablement donner en redevance annuelle, en faisant cette imposition aussi supportable, qu'il seroit possible & qu'elle ne surpassa pas son produit dans l'état inculte. Après ces préliminaires on peut les exposer en vente publique sous les conditions suivantes.

1°. On réserve pour cense annuelle & perpétuelle par arpent.

En bled tant de mesures.

En argent tant de Cronos. batz. x.

Cette cense ne devrait commencer qu'au bout de 4. 5. ou 6. ans.

2°. La somme d'entrage par dessus la cense annuelle seroit payable en 4. 5. 6. termes d'échéance annuelle, chaque échéance sans intérêt.

3°. L'abergataire donneroit des cautions

acceptables. Et celui qui posséderoit le plus devroit être le porteur de la cense. &c.

De cette maniere la rente perpétuelle sera assurée, & le Seigneur n'y perdra rien. Ce seront des campagnards moyennés, & non pas des gens insolvables, qui s'aviseront d'enchérir, & ils payeront ; ils bonifieront les terres, ce qui suivant l'autre maniere ne se fera jamais.

Voici un autre cas de soulagement des censés trop fortes. Il arrive tous les ans que les rivières & les torrens enlèvent des pièces entières, qui sont affectées de cense. Le propriétaire alors ne paye plus, parce que cette pièce n'existe plus. Mais comme elle est annexée à d'autres fonds, & incorporée dans un même fief, le reste des terres affectées doit supporter cette perte, & se charger du cens de la pièce perdue, comme si le fief étoit encore en son entier. Il est, si je ne me trompe, un moyen d'adoucir le mal, & de soulager ces terres sans préjudice du Seigneur.

On fait par expérience, que toute rivière rapide, tout torrent, qui dans son cours enlève des pièces du rivage, forme par contre aussi des bancs & des isles, qui n'étant autre chose qu'un assemblage des rives détachées & de ces mêmes terres accensées, devroient par conséquent servir à dédommager les propriétaires riverains, dont les terres auroient été enlevées, ou ruinées, & être

ainsi incorporées dans les fiefs, qui ont souffert quelque déchet. La magnanimité du gouvernement emploie des fraix immenses pour garantir les rives par des digues; il ne perdra donc rien de ses régales en les employant à la restitution de son propre capital, qui s'est diminué par l'enlèvement d'une partie de ses terres accensées, & par le rabaissement de la valeur de ses fonds. De cette maniere l'hypothèque sera plus assurée & plus solide, & les possesseurs des autres terres auront sinon un dédommagement entier & parfait, du moins d'une partie.

Troisième cas du soulagement des censés foncieres. Les terres d'un fief morcelé ne sont pas toutes de même qualité ou fertilité; elles sont néanmoins taxées au même prix selon leur étendue. Un pré marécageux, un champ pierreux, éloigné, une terre assujettie au parcours, contribuent autant à la cense, qu'un autre, quoique meilleur. Il n'y a là ni proportion ni équité. Il paroît donc, que l'on feroit bien de taxer les terres, non selon leur étendue, mais selon leur rapport vraisemblable, taxe qui ne devrait durer que jusqu'à ce que les terres de moindre valeur fussent améliorées par la multiplication des habitations & des enclos. Dans ce cas presque toutes les terres seront en état de supporter leur cense fixée selon l'étendue. Mais malgré toute cette équité apparente, je ne saurois croire, que ce fût

un moyen d'encouragement à la culture des graines. On ne soulageroit ainsi les terres moindres qu'aux dépens des meilleures ; soulagement qui feroit un effet tout contraire à celui qu'on se propose. Si par contre on taxe les unes & les autres sans distinction selon leur contenance, ce sera un éguillon de les améliorer, pourvu qu'en même tems l'on favorise les enclos, & qu'on étende davantage les habitations de la campagne. Mais tout cela est un ouvrage à faire qui demande du zèle, du tems, des recherches, & une impartialité à toute épreuve. Sans cela on n'y parviendroit jamais.

Le quatrième cas est plus général, & il est digne de l'attention du législateur. En examinant dans les rentiers les terrains accensés, on les trouvera trop chargés dans les cas suivans. Lorsque les payfans sont dans une indigence extrême ; lorsque les terres n'ont point de valeur, & que personne ne veut les acheter. Tout cela suppose des charges excessives. A la vérité ces maux pourroient avoir d'autres causes, comme par exemple, la dépopulation, la débauche, &c. Mais cela n'empêche pas, que les charges excessives n'y contribuent beaucoup aussi.

L'occasion de les soulager se présente aisément, lorsqu'on renouvelle les rentiers, en traitant avec chaque possesseur en particulier, pour une somme extinguable & payable en 4. 5. ou 6. termes, sous cautionne-

ment, contre un foulagement raisonnable. S'ils s'obstinoient à offrir trop peu, on ne fera pas forcé de conclurre, & l'on peut laisser les choses sur l'ancien pied. On n'y contraindrait personne. Mais on trouveroit nombre de gens de bonne volonté, qui payeroient même cherement un pareil foulagement, lorsqu'ils ne seroient obligés que de payer peu à peu.

On m'objectera sans doute, que les censés foncières étant un revenu solide & assuré pour l'Etat, ce revenu seroit par là diminué, & que l'on ne trouveroit pas sitôt à placer aussi bien l'argent comptant, qui entreroit dans la caisse. Mais la réponse est facile, sans même vouloir faire des leçons à la finance, ce qui me feroit fort mal. Cependant j'ose me flatter, que l'on ne trouvera pas mauvais que je cherche à combiner les intérêts de la finance avec ceux du cultivateur, sans préjudice des uns & des autres.

1°. Ces capitaux payables en argent comptant n'entreront pas tout à la fois à la caisse. De pauvres payfans n'ont pas la bourse assez remplie, pour embarrasser la caisse publique par des payemens.

2°. Il est encore entre les mains des particuliers nombre de censés & de dîmes que tous les ans on offre à vendre, & que l'on pourroit acquérir. Pour celles des cures, & tous les revenus des offices civils, il vau-

droit mieux lors des vacances les incorporer aux revenus publics, & les convertir en pensions, payables par quartier, afin d'être mieux en état, & sans obstacle, de secourir l'agriculture. Par-là on épargneroit toutes les casualités, tous les fraix des débordemens, tous les partages incommodes des dîmes, & encore nombre de fraix du renouvellement des rentiers, sinon en tout, du moins en bonne partie. Sans un tel arrangement, il me paroît difficile d'opérer aucun soulagement.

3°. Pour la réformation des mœurs même il feroit à fouhaiter, que le Souverain, les villes & les abbayes employassent ces capitaux à acheter toutes les tavernes & bou-chons, qui sont dans les mains des particuliers. Ces fonds sont assez solides, & ces lieux feroient plus subordonnés à la bonne police.

4°. De même, il y a entre les mains des particuliers beaucoup de moulins dont les revenus sont assez sûrs & réglés. S'ils ont besoin de quelque réparation tant pour les édifices, que pour les rouages, il faut également leur donner gratis des bois de bâtisse, des forêts publiques. Et s'il y a des emplacements nouveaux, pour bâtir d'autres machines à roues le long des rivières, on y peut utilement employer toutes ces sommes, & sans aucun obstacle,

5°. Enfin

5°. Enfin, on en peut établir une banque publique dans le pays, établissement depuis long-tems désiré de tous les patriotes. Des monts de piété soit maisons lombardes, où l'on met en gage des biens meubles contre des sommes d'argent comptant, feroient fructifier tous ces capitaux. En un mot, il ne manque aucune occasion de bien placer l'argent. La finance n'y perdrait donc rien; mais au contraire en foulageant les propriétaires des terres trop chargées, on occasionnera le défrichement de nombre de champs abandonnés, ou négligés, qui jusques-là n'ont point ou très peu rapporté en dîmes, & on augmentera ainsi tous les revenus.

Je viens à présent aux moyens de faciliter la perception des dîmes, enforte que le Seigneur n'y perde rien de ce qui lui est dû, & qu'au contraire le cultivateur soit encouragé à plus d'industrie dans sa culture.

Nous avons déjà insinué, que le meilleur moyen seroit, de les admodier aux communes. Le cultivateur livreroit à la commune par arpent une taxe fixée, & la commune livreroit toute la redevance ensemble au Seigneur. On seroit ainsi dispensé de faire annuellement des montes publiques, d'avoir des inspecteurs, des délateurs pour découvrir les délinquans. Le génie du payfan ne seroit plus excité, faute d'occasion à tromper le Seigneur pour une bagatelle. Ces revenus entreroient dans les greniers sans au-

cun embarras, sans frais, sans déchet. S'il arrivoit des fléaux publics, des grêles, des inondations &c. on pourroit gratifier les communes, tout comme on fait les fermiers des dîmes aujourd'hui.

Voilà qui est bien, dira-t-on. Mais comment déterminer en général la taxe en dîme pour chaque arpent? Comment y faire consentir les communes? Et comment accorder les Seigneurs lorsque dans un district l'un prend la dîme en foin, le second celle du grain, & un troisième celle du chanvre, ainsi qu'il est établi dans mon voisinage?

Ce sont là des obstacles, qui même ne se levent qu'à l'aide du tems, & d'une infatigable activité. Voilà la raison pourquoi j'ai dit plus haut, que l'on doit se garder de toute précipitation. En vain se flatteroit-on de quelque succès, en entreprenant ces reformes à la fois. J'ai appris par expérience, que des établissemens utiles, & les bonnes loix ne sont suivies qu'à la longue, & ne s'affermissent jamais tout d'un coup, or en allant doucement & en ne précipitant rien, le tems fournira au sage les occasions plus favorables qu'aucune entreprise subite ne fau-
roit attirer de force.

Mais qu'il soit possible néanmoins de réussir dans un pareil établissement; c'est ce que je veux démontrer par quelques exemples.

1°. Pour savoir combien un arpent peut rapporter en dîme dans un district donné,

on n'a qu'à faire le calcul de ce que cette dime a valu durant l'espace de 12. 15. à 18. années, & à repartir le produit sur autant d'années, & sur chaque arpent en particulier; opération que tout calculateur doit savoir. D'ailleurs on peut occasionnellement apprendre des payfans même, combien un arpent a rapporté en gerbes, en grain? On le peut voir soi-même. On peut entendre différens avis. Puisqu'on se sert d'estimateurs de dime, des lieux même, qui font des estimations assez exactes; pour quelle raison ne pourroit-on pas faire plus facilement encore une appréciation de quelques arpens détachés?

2°. Pour persuader les communes, c'est de quoi je ne suis guère embarrassé. Un seul exemple qui a bien réussi, suffit pour entraîner d'autres en plus grand nombre. Que l'on commence par des particuliers, & que l'on convertisse leurs dimes en redevance annuelle. Dès qu'il y en aura quelques-uns qui s'en trouvent bien, il y en aura d'autres qui solliciteront la même grace, & ainsi le tour viendra à la commune entière. L'exemple d'une commune réveillera l'attention des autres. C'est ainsi que le peuple ouvre sûrement les yeux sur ses vrais intérêts à l'aide du tems & des exemples.

3°. Pour persuader les Seigneurs & les accorder, il sera difficile dans les lieux, où les dimes sont dans des mains privées. Mais dans les districts où ces dimes appartiennent

au Souverain, toute difficulté cessera, si dans les vacances ils sont réunis à la recette générale. Cependant l'esprit patriotique gagnant toujours de plus en plus le dessus, on peut se flatter de la douce espérance, que bien des particuliers généreux s'y rendront, aussitôt que par un calcul bien fondé on peut leur démontrer, qu'ils n'y perdront rien de leur revenu, & qu'une livrance réglée & certaine est infiniment préférable aux produits naturels des dîmes sujets à beaucoup d'incertitudes.

Si enfin on ne se hâte pas trop, l'expérience fournira les meilleurs expédiens pour amener des soulagemens utiles. Qui fait combien de voyes se présenteront d'elles-mêmes avec le tems? Maintenant que nous ne faisons encore que de commencer à fonder des établissemens utiles, il y auroit de la témérité à proposer des vues trop circonstanciées. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il faut aller doucement, commencer en petit, & frayer ainsi le chemin pour passer à des soulagemens plus considérables.

C H A P I T R E III.

Des défrichemens & de la distribution des terres cultivées.

Pour ce qui est du premier point, c'est-à-dire des défrichemens & de la distribution des paturages communs, je ne voudrois entrer dans cette matiere, qu'autant qu'elle peut servir à l'augmentation du bled, & de préservatif contre l'extrême cherté. On a déjà tant écrit sur ce sujet, que je craindrois de tomber dans des répétitions inutiles, si je voulois discuter la meilleure méthode d'y procéder.

Cette distribution sera un moyen d'encourager la culture du bled, & de prévenir la cherté extrême, parce que les pauvres qui n'ont pas des terres ou de quoi en acheter, ne cultivent point de bled, & augmentent par conséquent la consommation des provisions actuelles, qu'elles rendent d'autant plus cheres. Si au contraire ils trouvoient quelque terre à cultiver des graines, cette denrée deviendrait moins rare, & moins chère.

Supposons d'ailleurs le cas, que toute la surface labourable du pays pût être défrichée peu à peu, on ne sauroit pas toutefois l'em-

ployer à la culture du bled seulement, ni exclusivement. Premièrement il ne faudroit cultiver de grain qu'autant que l'on pourroit en consommer, & que le besoin du pays & des voisins l'exigent, afin qu'il n'en reste rien à charge au laboureur. Secondement, nous avons besoin d'un bon nombre de prés pour l'entretien du bétail. En troisieme lieu on employe bien des terres pour la culture du chanvre, du lin, des plantes potageres. Si donc le payfan a la liberté de changer de culture, & de mettre ses terres tantôt en bled, tantôt en prés, tantôt en chanvre, ou en d'autres productions utiles, non seulement elles ne seront jamais laissées en jachère, mais elles rapporteront quelque fruit chaque année. La multiplication des diverses denrées empêchera donc, que les cultivateurs ne se jettent à l'envi & sans bornes sur le bled, & ainsi on en préviendra le vil prix. Si d'ailleurs dans les années d'abondance on lui ouvre des voyes d'écouler à son profit son superflu, cette perspective avantageuse ne lui permettra pas de négliger la culture du bled, & de se jeter sur un autre genre de culture. Et s'il y trouve son profit, les acheteurs l'auront toujours à un prix avantageux.

Supposons que notre population augmente en raison d'une quantité donnée de terres cultivées, & qu'il y eût plus de monde, qui désirassent des terres, que la culture n'en

exige, elles seront à la vérité bien travaillées & de bon rapport. Mais le nombre des consommateurs deviendra pourtant trop fort pour la quantité du produit, & fera monter le bled au-dessus du prix moyen. Si au contraire vous donnés des terres à ceux qui en manquent, la subsistance deviendra plus aisée, & le bled à meilleur marché, soit pour en exporter, soit pour empêcher du moins, que les campagnards indigens, destitués de terres, ne se jettent pas tout entiers sur la provision annuelle.

Supposons au contraire, que notre population diminue considérablement en raison d'une quantité donnée de terres labourables, & qu'il n'y ait pas assez de laboureurs : les cultivateurs auront alors assez de subsistance pour eux, & pour un petit nombre de consommateurs. Mais si les besoins des artisans & des gens de ville surpassent ce que le peu de cultivateurs peut donner de superflu, le prix des graines ne manquera pas de hausser. Dans ce cas on voudroit vainement remédier au mal par la distribution ultérieure des communes. Ce n'est pas aux hommes qu'il faut alors donner plus de terres ; c'est plutôt aux terres qu'il faudroit donner plus d'hommes. La législation aura toujours en vue, que les villages ne soient ni trop peuplés, ni trop peu ; que les gens de campagne s'adonnent préférablement à l'agriculture, & ne se jettent en foule & avec excès dans les

services domestiques des villes, ni dans les métiers, ni dans les fabriques. Or quelle proportion devoit-il y avoir entre la quantité ou l'étendue du terrain, & le nombre des laboureurs? C'est là une question qui mérite d'être examinée, mais ce n'est pas ici le lieu.

Quant au second article de ce chapitre, qui regarde la distribution ou disposition des terres, je ferai assez court. On a déjà suffisamment prouvé, que le partage des champs en trois soles, les droits de paturage sur les biens fonds particuliers, & la disproportion entre les prés & les terres en bled en général, empêchent la perfection de cette culture. Il paroît même que l'on est convaincu jusques dans les villages même de la nécessité & de l'utilité d'abroger ces droits de paturage, & de permettre par-tout les enclos. Si donc chaque piece de terre est destinée au genre de culture pour lequel elle est la plus propre; si le cultivateur est libre d'y planter & semer ce qu'il veut, & quand il le veut; s'il peut changer cette culture sans être gêné par ses voisins; chacun cultivera des graines lorsqu'il y trouvera la perspective d'un prix passablement profitable; & il mettra d'autres fruits d'égale valeur & bonté, quand il croira y trouver plus d'avantage qu'en le semant en bled. C'est ainsi que les spéculations des laboureurs entretiennent l'équilibre dans le prix des denrées. Si

dans une année on cultive trop d'une espèce, il y aura du superflu pour l'année suivante, & s'il y en a trop peu, les cultivateurs s'y jetteront à l'envi. C'est ainsi que le vaisseau de la subsistance publique traverse par des ondées hautes & basses, par des prix variables des denrées. Si tout restoit dans un équilibre continuel & dans un calme non interrompu, ce vaisseau seroit arrêté; & ce calme perfide, semblable à celui de la mer, seroit suivi en politique ainsi que dans l'économie publique, d'ouragans, de famine, & d'autres maux encore.

Avant de finir ce chapitre, il faut remarquer, que malgré ce que je viens de dire, je ne suis pas d'avis, qu'il soit utile d'abroger tout paturage. Je fais, que pour élever du gros & du menu bétail, les pâturages sont indispensables. Nos montagnes destinées uniquement à cet usage, sont précieuses, & on ne les défriche que pour renouveler les herbes. Cet emploi de nos Alpes est très avantageux à tout le pays. Il y a des villages, dont les pâturages sont excellens pour élever du bétail; c'est-à-dire du jeune bétail. Là aussi cette économie est très bonne. Mais je crois le parcours, c'est-à-dire les pâturages sur les biens fonds labourables des particuliers, comme aussi les pâturages du printemps, très nuisibles aux terrains cultivés. Il vaudroit beaucoup mieux que dans les lieux, où l'on voudroit élever

du bétail , chaque communauté eût le droit d'y paturer pendant toute une année , & non pas seulement une partie de l'année , & que le cultivateur eût aussi le droit d'y cultiver des années entières , ce qu'il voudroit. Ainsi les communautés pourroient par exemple se réserver la cinquieme ou sixieme année le paturage , & abandonner les autres quatre ou cinq années au propriétaire.

Quant aux bêtes d'attelage , elles peuvent fort bien se passer de paturages. Il vaudroit incomparablement mieux retenir le soir à l'écurie les chevaux & les bœufs qui ont labouré pendant tout le jour pour les y nourrir convenablement , que de les mettre tout fatigués sur les patis communs , pour y chercher si peu de nourriture.

J'ai adopté pour principe , que jamais on ne doit favoriser une branche de subsistance aux dépens de l'autre. L'éducation du bétail , la culture du chanvre , du lin , & les plantes potageres , ainsi que d'autres genres de culture méritent autant notre attention que celle du bled. Quelle folie ne feroit-ce pas de mettre toutes nos terres en bled ? Si dans l'ordre des choses , les unes sont subordonnées aux autres , afin de s'entre secourir ; si nous avons tant de besoins divers , non seulement pour la subsistance pénible de la vie humaine , mais aussi pour notre agrément & pour notre plaisir ; pourquoi voudrions-nous nous attacher à une denrée , à

la vérité de première nécessité, pour nous priver de toutes les autres, en rejetant les dons si diversifiés de notre mère commune? Nous savons par expérience, qu'une saison contraire peut détruire nos moissons. A quelle extrémité serions-nous donc réduits, si nous n'avions cultivé que du bled, tandis qu'en même tems nous aurions pu cultiver d'autres fruits, & jouir du lait & de la viande de notre bétail, des patates, des fruits des arbres, des plantes potageres, qui n'ont pas toujours le mauvais sort des grains?

Il est vrai, que plusieurs cultivateurs ne se jettent pas toujours sur la culture la plus avantageuse, & que leurs fruits pourront aussi bien être anéantis par les tems contraires que les moissons de bled. Mais dans la diversité des cultures, il y aura toujours quelque fruit, qui réussira mieux que d'autre, & si l'une manque, on peut avoir recours à l'autre. Le cultivateur & le consommateur peuvent s'entr'aider eux-mêmes. Si au contraire une denrée unique prend faveur, & est cultivée exclusivement; on seroit réduit, si elle venoit à manquer, à une disette générale. Il faut alors que tout l'Etat se mette en mouvement pour trouver des ressources; & tous les obstacles se réunissent pour contrecarrer le patriote & le Magistrat le plus zélé. Il en est comme des travaux du corps, il n'y faut point employer tous les organes, toute la masse du corps, lors-

qu'un seul membre peut les exécuter. Les forces doivent être ménagées , & n'en jamais dépenser qu'autant que le besoin l'exige.

CHAPITRE IV.

Du prompt débit , ou du commerce des grains.

LE titre de ce chapitre est l'ame & le vrai ressort de la subsistance publique. Sans le débit & le commerce de la denrée , toutes les autres dispositions sont vaines. Pour bien développer cette matière importante , nous traiterons du commerce intérieur dans le Canton , & ensuite du commerce avec nos voisins , ou de l'exportation.

En général il faut établir , quelle est la différence entre le commerce de bled , & le monopole. Par le commerce nous entendons le transport du superflu dans des districts éloignés qui en ont besoin. Le monopole est l'achat des grains *en tems de cherté* , pour les revendre plus cherement encore.

Notre dessein est d'indiquer d'un côté les moyens d'avancer le commerce du bled superflu , afin qu'il ne soit pas à charge au cultivateur , & de l'autre de prévenir le mono-

pole, afin que le bled soit toujours à un prix raisonnable, & qu'il ne devienne point trop cher.

Du commerce intérieur du bled.

On peut trafiquer de deux sortes de bled dans le pays : ou avec *des bleds du crû du pays* même, ou avec *du bled étranger*.

Le commerce du bled du crû du pays suppose un superflu dans un ou dans plusieurs Bailliages, & un besoin quelconque d'un ou de plusieurs Bailliages. Il n'importe que ce besoin vienne de la stérilité des terres, ou d'autres causes. Il est constaté par l'expérience, que les années généralement fertiles, & généralement mauvaises sont très rares. Donc toutes les années il est entre les divers districts du pays un superflu quelconque, & un besoin quelconque du plus au moins. Par le commerce du bled, le prix dans un certain tems se mettra bientôt en équilibre général par-tout où les bleds se verseront.

Je dis dans un certain tems ; car nous voyons par les notes des marchés publics, que depuis le printems jusqu'en été, le bled est toujours au plus haut prix ; & vers l'automne au plus bas. Nous avons déjà dit, d'où vient cette variation : c'est qu'au printems les petits cultivateurs ont consumé leur provision, & deviennent acheteurs. L'équi-

libre du prix est donc inégal par rapport aux tems, quand même il seroit égal d'un Bailiage à l'autre.

Pour conserver donc cet équilibre, il faut savoir ce que nous entendons par superflu en bled? Nous croyons le déterminer, quand nous disons, que c'est lorsqu'il ne surpasse pas le prix moyen ci-dessus indiqué. Aussi longtems donc qu'il est au-dessous de ce prix le commerce du bled devroit être parfaitement libre.

Mais s'il n'y a point de superflu, & que le prix du bled surpasse le prix moyen, doit-on en arrêter l'exportation? Non. Car aussitôt que quelque disette se fera sentir, dans un lieu on n'en exportera rien, plutôt on y importera des grains d'autres lieux. Car il y aura sans doute des pays voisins, qui auront quelque superflu. Cette défense seroit donc inutile, & le commerce devroit à mon avis être libre.

Sachant par expérience que le prix du bled hausse dès le printems jusqu'après la moisson, on n'a pas sujet de crier d'abord à la disette, & de défendre l'exportation; mais il est plutôt utile & salutaire, de laisser sentir la cherté durant un ou deux mois, & d'encourager par-là les cultivateurs. Ainsi dans ce cas le commerce devroit être libre. Je dis que le commerce doit être libre, non pas le monopole.

Du commerce avec du bled étranger. Sou

importation ne fauroit être que très nuisible à notre culture. Car ce que nous avons nous-même, ou que nous pouvons cultiver, nous ne devons pas aller le chercher chez l'étranger. L'importation ne devrait donc être permise, que dans des cas extraordinaires de besoin, lorsque le prix passe le moyen, lorsque l'année est visiblement mauvaise, & que la cherté pourroit durer longtems. Cette permission ne devrait durer tout au plus que 6 à 8 mois, & être bornée, afin que le cultivateur ne soit point découragé de la culture du bled. Le mieux cependant seroit de faire son possible, pour n'avoir jamais besoin d'un remède aussi nuisible. Il est à mon avis des moyens très propres pour en prévenir la nécessité. Je les soumetts au jugement du lecteur.

Je suppose d'avance, que l'on soit bien déterminé d'employer tous les moyens imaginables, pour encourager tellement la culture des grains, qu'il en puisse naître un grand superflu, & par conséquent un commerce. Dans ce cas il est possible, que le commerce du bled soit quelques fois arrêté, & que le débouché lui manque. Or pour prévenir le découragement du laboureur, & pour l'engager à cultiver dans l'abondance également du bled, comme auparavant; voici trois moyens que je propose.

1°. L'exportation, dont nous traiterons dans l'article suivant.

2°. Les récompenses, dont nous parlerons dans le chapitre qui suit.

3°. Enfin l'établissement d'un magasin public, dont je vais dès à présent donner une ébauche.

C'est-à-dire je vais montrer le but de ce magasin, sa disposition, sa régie, sa direction, & ses loix.

Son but doit être de secourir le cultivateur afin que dans le tems où il ne peut vendre, il ne soit pas forcé à le vendre à vil prix, ou à le garder; afin que pour ses besoins pressans, il puisse trouver de l'argent comptant contre des gages en bled même, afin qu'il ne soit pas obligé de recourir vers des usuriers durs, & afin qu'il soit mis en état d'attendre un prix avantageux.

Sa disposition ou son établissement ne sera ni difficile ni trop coûteux. Il s'agit de savoir quelle en sera l'étendue, & l'arrangement? Combien de fonds il exige? Et qui doit fournir ce fonds?

Il n'y a aucun marché public, où il n'y ait de ces magasins actuellement établis, dans lesquels on dépose le bled porté & exposé en vente, qui a été de reste & non vendu. Qu'on lui donne par exemple 100 pieds de long sur 15 de large. Vous y pourrez loger 300 sacs à la fois, quantité suffisante pour le
commen-

commencement. Car notre culture est encore trop foible, pour que dans les petites villes il reste toujours autant de bled non vendu sur le marché. D'ailleurs les payfans ne sont pas accoutumés de verser tout leur superflu dans le commerce tout à la fois; & enfin le magasin ne doit leur servir que d'entrepôt & de refuge, lorsqu'ils auront besoin d'argent. On n'aura pas même besoin d'y construire des caisses ou huches, mais on peut poser le bled dans des sacs sur des bancs, en marquant chaque sac du nom, & du numéro du propriétaire.

Les fonds de ce magasin pour des avances ne seront pas considérables non plus. Supposons tout au plus, qu'il y ait 300 sacs de froment non vendus dans une petite ville, & que chaque propriétaire ait besoin d'argent, ce qui est un cas qui arrivera rarement; donnons à chaque sac 10 mesures, & pour chaque mesure 10 baches d'avance tout au plus; ce fonds ne monteroit alors qu'à 1200 Cronos, soit 3000 francs; somme peu considérable, que toute ville fera en état de fournir. Encore n'auroit-on pas besoin de tout cet argent à la fois. Car comme il s'en vendra tantôt aujourd'hui, tantôt demain quelques sacs plus ou moins, la même avance, qui sera rentrée, servira encore pour une partie nouvelle.

Je dis, que les villes devroient faire ces fonds; parce d'un côté, que c'est une

espece de mont de piété, tels qu'ils sont établis à Rome, à Amsterdam &c. pour toutes sortes de marchandises & de meubles avec un grand avantage. En Dannemark on avance sur des marchandises non vendues, à celui qui consigne les deux tiers de leur valeur actuelle. Un tel magasin n'est donc ni nouveau, ni chimérique. D'ailleurs si les avances se font au nom des villes, ces magasins sont subordonnés à la police; ce qui seroit difficile, si ces avances se faisoient par les particuliers. Et enfin, s'il y a des rentiers riches, ils pourront également contribuer à ces fonds, & être assuré du paiement d'un intérêt réglé. Le prêt sur des gages mobiles devroit dans tout Etat être plus favorisé, que celui sur hypothèque des immeubles. L'abondance des gages mobiles, est la marque de la richesse d'un pays, qui s'augmente à l'infini. Mais les fonds de terre étant toujours en même quantité, leur valeur diminue plutôt que d'augmenter. Leur hypothèque entraîne beaucoup de fraudes & de défiance. Elles ne devroient donc être que le refuge extrême des propriétaires mis à l'étroit.

On comprend aisément que c'est l'avantage du laboureur d'attendre une vente favorable; supposés par exemple, qu'un paysan ait à vendre 100 mesures de bled, sans trouver d'acheteurs, à moins qu'il ne veuille donner son grain à vil prix: si vous lui avan-

cez 10 baches par mesure de la part du magasin, ce qui est à peu près le plus bas prix ordinaire; il recevra donc 100 francs, ou 40 Crones, pour lesquels, je dirai beaucoup, il lui payera 10 pour cent, tant pour l'avance, que pour le droit d'hàlage, dépôt, contrôle, &c. Cet intérêt pour toute l'année ne monte qu'à 4 Crones. Supposés qu'il attende une année entière avant de vendre, & qu'il ne vende qu'à 12 baches & demi, le surplus du prix seul fait 10 Crones. Je mets les droits du magasin un peu haut, uniquement pour montrer, qu'il y trouve son profit, lors même qu'il ne peut hausser le prix que de dix creutzers. Mais s'il l'augmente jusqu'à quinze baches, il gagnera par la même avance encore 10 Crones par dessus, sans qu'il lui en coûte d'avantage. Je montrerai cependant, que les droits du magasin pourront être encore plus modérés.

La *régie* en devrait être confiée à un homme de probité, & de capacité, qui outre cela prêteroit serment de fidélité. Jamais cet emploi ne devrait être à vie, mais rendu movable d'un, de deux, de trois, ou tout au plus de quatre ans. Il devrait donner sûreté & caution, tenir les livres selon les formes qui seroient à prescrire, rendre compte tous les ans, & s'abstenir de tout commerce de bled. On pourroit lui donner un adjoint, qui après sa charge finie, pourroit lui succéder.

L'inspection ou *la direction* de ce magasin, du régisseur, & l'exécution des loix ou réglemens, ci après spécifiés, seroit confiée à la police des villes où il y a des marchés publics de bled. Elle veillera, qu'il ne soit déposé ni vendu aucune graine gâtée ou corrompue; que le régisseur ne trafique point, qu'il rende régulièrement & exactement ses comptes, & en général que le magasin s'attire & se conserve une pleine confiance de la part du public.

Le magasin pourroit être assujetti à un réglemen, ou à des loix, dont voici à peu près les principales.

1°. Personne ne devroit déposer ou consigner en gage contre l'avance en argent, qu'environ 200 mesures, & pas moins que 10 mesures à la fois.

2°. Chacun fera obligé de vendre son bled assigné dans le cours d'une année. A ce défaut, la police ordonneroit au régisseur de le mettre en vente au plus offrant, & d'en tenir compte au propriétaire.

3°. Personne ne recevroit aucune avance sur du bled, lorsque cette denrée auroit atteint ou surpassé le prix moyen indiqué. Mais

4°. Aussitôt que chaque forte de bled auroit atteint ce prix, tous les dépôts assignés devroient être vendus dans l'espace de six semaines, & jusqu'à ce que le prix tombe au dessous.

5°. Au reste chaque consignateur fera libre toute l'année de vendre son bled à tel prix & aussi chèrement qu'il lui plaira & qu'il pourra.

6°. Au cas qu'un consignateur voulût reprendre son bled déposé en gages, en payant les avances & les droits, il lui sera loisible toute l'année de le faire, pourvu que le bled soit au dessous du prix moyen.

7°. Aussitôt qu'il aura vendu, l'acheteur doit être tenu de satisfaire le magasin, avant de payer le vendeur.

8°. Les droits du magasin seroient fixés sur le pied suivant, afin d'éviter l'embarras d'un calcul pénible du prorata. L'intérêt, les droits de douanne & toute autre demande y seroient confondues.

Pour une année entière ou 52 semaines, pour chaque mesure de graine mondée 4 xr.

Donc

Pour	1	jusqu'à 13 semaines	1 xr.
Depuis 14		à 26	2
Depuis 27		à 39	3

Et la moitié autant de la graine en balle. Néanmoins avec cette clause, que si la semaine n'est pas entièrement passée, elle ne doit pas être comptée. Par contre, si un

quartier de l'année a commencé, on le doit compter entier. Par exemple, d'une, de 2, 4, 8, & 12 semaines, on payeroit autant que pour 13 accomplies, & depuis 27, 30, 33, 36 semaines, autant que de 39, & ainsi de suite.

9°. De tous ces droits de hâlage, le régisseur ne devoit rien prendre pour lui, mais se contenter d'un salaire fixe, qui seroit réglé, afin d'éviter toute rigueur dans le calcul.

10°. A chaque consignateur on remettroit un billet dans lequel seroit contenu. 1°. La date. 2°. Le nom du consignateur. 3°. La quantité de la graine consignée. 4°. L'avance en argent à lui faite, & le prix courant d'alors. 5°. La signature du régisseur.

11°. Le régisseur tiendrait un livre ou formulaire imprimé de ces cédules, dont il se trouveroit toujours un double d'un côté de la feuille du même contenu. L'un seroit remis au consignateur & coupé dehors, & l'autre resteroit dans le livre, ce qui est actuellement établi en plusieurs bureaux.

12°. Si le magasin se remplissoit tellement, qu'il n'y eût pas assez de place, le régisseur en avertiroit sans délai la police, qui à son tour en donneroit avis sans retard à la louable direction des bleds, qui prendroit les mesures convenables pour écouler ce superflu. Mais je ne crains pas encore tant d'abondance.

De l'exportation des grains.

Il faut réfléchir ici , si elle doit être favorisée ou défendue. Aussitôt qu'il y a tant de superflu dans le pays, que le bled devient méprisable , on n'hésitera pas sans doute d'accorder l'exportation. La question se réduit alors , s'il est possible de parvenir chez nous , à cette abondance. D'un côté notre surface labourable est dure & agreste. Mais de l'autre , si nous comparons notre pays avec les autres , nous sommes libres d'impositions générales & ruineuses. Souvent nous avons de ce superflu en effet , malgré notre foible culture. Il est donc possible de pousser l'abondance en grains plus loin encore.

C'est une question différente de savoir : si nous , qui avoisinons des pays bien plus fertiles , pourrions débiter nos graines au dehors ? Je crois , que l'on pourroit avec quelque restriction affirmer cette question. Nous pourrions donner ce superflu aux Cantons voisins montagnards , au Comté de Neuchâtel , à l'Evêché de Bâle. Nos voisins sont sujets comme nous à la stérilité des années , de plus aux fléaux de la guerre , & à d'autres maux. Il nous est donc quelques fois possible d'exporter des graines. L'exportation peut donc toujours être libre. Si cette denrée est chère , on n'en achètera pas de nous , on nous en vendra.

On demande encore , s'il seroit expédient

de gratifier cette exportation ? C'est de quoi je ne ferois pas d'avis, hors le cas d'un superflu & d'un vil prix extrême, & tel, que même chez nos voisins on ne pourroit le débiter, & dans le cas que les Cantons voisins acheteroient eux-mêmes du bled étranger. Ce seroit alors un cas momentané, de repousser le trafic étranger par de pareilles récompenses. Mais de prétendre d'envoyer nos grains en France & en Allemagne dans des tems d'abondance générale, c'est une chimère. Il faudroit non seulement sacrifier en faveur d'un équilibre chimérique avec des pays plus fertiles, des sommes immenses, pour faire gagner très peu de chose aux marchands de bled ; mais encore mettre sur le jeu des sommes plus grandes, pour transporter à travers des montagnes, par des chemins impraticables & sur des rivières peu navigables, des bleds cultivés avec de grandes dépenses.

Qu'on nous laisse cultiver sur notre sol de toutes les espèces de fruits, que nous trouverons avantageux. Qu'on nous laisse changer de culture à notre fantaisie. Que l'on n'arrête jamais le débit de notre superflu. Qu'on nous apprenne à être frugal, & qu'on ramène, ou que l'on conserve parmi nous les mœurs ; nous subsisterons tous, & nous n'aurons pas besoin de nous enrichir aux dépens de nos voisins. Les richesses véritables couleront du sein de la terre notre mère nour-

rice universelle. Respectons-la, cette mere bienfaisante, & employons toutes nos recompenses à encourager par préférence la bonne & intelligente culture du pays.

Avant de finir ce chapitre, il faut répondre encore à une question, qui m'est venue à l'esprit, au sujet de la conservation du bled dans un magasin public. La voici : combien de tems un cultivateur peut-il attendre la vente de son bled sans grand déchet, à commencer depuis le plus bas prix de 10 baches, jusqu'au prix moyen de 15 baches? Cette question entraîne les réflexions suivantes :

1°. Quelqu'un ayant une quantité de bled à 10 baches la mesure, & la gardant lui-même, sauf tout accident fâcheux, il peut attendre dix ans pour la vendre ; car à 5 pour cent l'intérêt de 10 baches n'est que deux cru-ches, donc il ne monte qu'à 5 baches en dix années.

2°. Mais s'il a besoin d'argent, & qu'il paye de chaque mesure un bache au magasin, ces cinq baches joints à l'intérêt du capital, sont absorbés en cinq ans.

3°. Il est donc de la dernière importance, qu'il débite son bled aussi promptement qu'il est possible. Voilà pourquoi j'ai donné un an de terme, pour vendre le bled du magasin.

4°. Mais comment faire, quand un an après le prix du bled reste toujours bas? Le cultivateur n'en souffrira-t-il point? Sans doute qu'il en souffrira. Mais c'est aussi pour

cela que j'ai proposé le 12 article, c'est-à-dire que la police doit songer alors aux moyens de remédier au trop vil prix.

5°. Mais s'il n'y a point d'écoulement ni dans le pays, ni au dehors, que feront les cultivateurs de leur superflu ? Ils en feront ce qu'ils en ont fait jusqu'ici. Ils engraisseront, & élèveront du bétail : ressource la plus avantageuse pour tout le pays. C'est assez, que le payfan trouve en tout tems de l'argent contre son bled, sinon pour le vendre, du moins à emprunter, & que l'argent puisse à tout moment représenter du bled, & le bled représenter de l'argent.

Il se présente ici une question non moins importante, mais à laquelle je ne saurois répondre, c'est celle-ci : pour combien d'années une moisson généralement abondante pourroit-elle approvisionner notre pays ? La diversité de notre terroir, la variété des saisons, l'inégale industrie des habitans, ne permettent pas de supposer une fertilité, ni suprême, ni universelle. Il y aura toujours dans la quantité des récoltes, & dans la mesure des besoins des hommes, une différence marquée d'une année à l'autre, & un district du pays, un village, un voisin même dépendra de l'autre toujours du plus au moins. Tout ce que nous pourrions donc observer sur cette question peut se réduire à ceci.

1°. Que si la moisson dans tout le pays étoit assez riche, pour que le froment fût à 10 ba-

ches pendant toute l'année, & que dans la seconde on ne fit que la moitié de la récolte, enforte que le prix montât à 15 baches, on pourroit présumer alors, que la première année auroit donné pour un an & demi de bled.

2°. Mais si le prix montoit plus haut, & que l'on n'eût fait qu'une tierce, ou récolte de quart, le surplus de la première année seroit d'abord consumé dans la seconde.

3°. Si au contraire 3, 4, ou 5 années fécondes se suivent, & qu'il y ait toujours $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, ou quelque résidu, ce surplus s'accumuleroit d'année en année à tel point, que de ces fractions, il naitroit des provisions pour des années entières.

4°. Mais les moissons redoublées & ces fractions peuvent rendre le bled méprisable. J'ai observé souvent, que le vieux bled a rabaisé le nouveau recueilli en moindre quantité, & décourageoit le cultivateur. Non pas le grand cultivateur à la vérité, car celui-ci en souffre moins, parce qu'il peut attendre le bon prix, mais c'est le laboureur peu moyené, qui est forcé de rabattre du prix même lorsqu'il recueille peu, parce que ses besoins le talonnent, & ne lui permettent pas d'attendre.

Tout ceci confirme donc notre proposition, que le prompt débit du bled est l'ame & le vrai ressort de cette culture importante.

CHAPITRE V.

Des récompenses publiques.

JE veux montrer dans ce chapitre la nécessité de ces récompenses ; comment elles doivent être qualifiées ; leur proportion ; à qui on les doit accorder ; & enfin qui devroit les donner.

Les gratifications pour la culture du bled sont nécessaires. En voici les raisons : afin que le laboureur s'y applique par préférence, & ne se contente pas du paturage, ni des prés, pour empêcher qu'il ne se jette trop sur la culture du chanvre, du lin, ou des plantes potageres. Car il pourroit arriver aisément, que ces derniers genres de culture gagnant le dessus à cause du grand luxe, qui s'introduit chez nous, celle du bled, qui ne donneroit qu'un produit moindre, tomberoit en décadence. Ces gratifications ou récompenses sont nécessaires encore, parce qu'il y a beaucoup de terres incultes, qui ne rapportent rien. Ces gratifications sont nécessaires, parce que le bled est une denrée de première & d'absolue nécessité, tandis qu'on peut aisément se passer des autres fruits, quoique mieux payés.

Il est des gens, qui doutent de la nécessité,

& de l'utilité des récompenses, & qui soutiennent, qu'elles sont une marque certaine de décadence. Je suis d'accord sur ce dernier point, mais c'est précisément ce qui prouve la nécessité d'un encouragement : seulement je voudrais ici quelques restrictions que je vais indiquer dans l'instant : quoiqu'il en soit, ces récompenses sont superflues dans les lieux bien cultivés & fertiles. Mais dans les endroits où l'agriculture languit, tout encouragement peut être conseillé & fera effet.

Les récompenses y doivent premièrement être générales, & réparties par districts entiers. Il s'agit moins de forcer la terre à une fécondité extraordinaire & rare, que d'animer & d'engager les gens de la campagne à la culture du bled par préférence. Ces récompenses ne doivent dans les Bailliages peu cultivés, se donner à personne, parce qu'elles n'y feroient point un encouragement, & que le cultivateur obtiendrait la gratification sans qu'il en eût plus à cœur la multiplication des grains. Ces récompenses enfin devroient être accompagnées de l'aiguillon de l'honneur, ce qui sera développé dans la suite.

Il faut observer dans ces gratifications, une certaine proportion. Et cette proportion se rapporte à la grandeur d'un champ, & à sa situation. A sa grandeur, en comptant un arpent à raison de 40000 pieds quarrés de Berne. Si donc quelqu'un possédoit un terrain de moindre étendue, il devroit recevoir

la gratification selon la proportion de cette étendue. D'un demi arpent par exemple, il auroit la moitié, d'un quart d'arpent, la quatrième partie. Par rapport à la situation, il faut distinguer les champs les plus proches, & les plus éloignés, & ceux de distance moyenne. Il faut diviser donc le pays en trois classes. 1°. Les terres qui sont tout proche des habitations; elles n'ont besoin d'aucune récompense, parce que par-tout elles sont bien cultivées. 2°. Les terres de distance moyenne, auxquelles on accorderoit une récompense simple. Et 3°. les terres éloignées auxquelles on donneroit une récompense double, parce qu'elles exigent plus de diligence & de peine que les autres.

J'ai dit, qu'il ne faudroit point donner de récompenses pour des terres, qui n'auroient point augmenté leur produit. Supposons par exemple, que dans un village on ne recueillît aujourd'hui sur un arpent de bonne terre, mais négligée qu'environ 100 gerbes seulement, tandis que par l'industrie on le peut porter jusqu'à 200 comme nous savons par expérience. Dans ce cas, on ne donneroit aucune gratification à ceux, qui n'auroient par arpent que 100 gerbes. On ne devroit pas même la donner à ceux, qui ne l'auroient amélioré que d'un dixième, qui par exemple, n'auroient porté le produit qu'à 110 gerbes. Il faudroit exiger une amélioration qui passât la dixième partie.

On peut savoir facilement dans chaque village ou district, quel est le plus grand rapport ou le rapport le plus ordinaire d'un arpent dans les années fertiles, à compter par gerbes. D'après ces avis on peut mettre la récompense à telle quantité de gerbes, qui puisse être convenable pour chaque contrée. Tout ceci demande du tems, du travail, & des recherches scrupuleuses. Celui qui en est effrayé ne sera sûrement pas le promoteur & le patron de la culture du bled, & ce n'est pas pour lui que j'écris.

Mais qui est-ce, qui donnera des récompenses ? Je réponds avec confiance : *les possesseurs des dîmes* ; & je veux montrer, de quelle manière ils en peuvent être les dispensateurs, au cas que les dîmes en bled continuent de se percevoir en gerbes prises sur les champs. Car lorsqu'elles seront converties en livrance annuelle, on n'aura plus besoin de récompense. Les Seigneurs pourront donc donner ces gratifications sans y rien perdre, que dis-je, ils y gagneront encore. Supposés que votre culture languissante ne fasse rapporter à vos champs que 100 gerbes, vous ne donnerés alors rien aux cultivateurs, donc si vous n'y gagnez rien, vous n'y perdés pas non plus. Supposez qu'un de vos districts donne annuellement 5000 gerbes, ou 2500 mesures, vous auriez pour la dîme 250 mesures. Qu'il employe la dixième partie de ce revenu en récompense, &

144 PRIX DU BLED AVANTAGEUX

qu'il destine à cela 50 gerbes, ou 25 mesures, sous la condition, que le cultivateur améliore sa terre d'un dixième & au de-là, ce district amélioré rapporteroit alors, comme auparavant environ 2500 mesures.
Et de plus pour amélioration 250

En tout 2750

Donc la dîme au lieu de 250 mesures seroit de 275 mesures.
Déduisant la recompense 25

Reste comme auparavant 250

Il n'y perd donc rien, mais sa dépense lui est restituée.

Mais si le laboureur améliore ses terres de plus d'un dixième, le possesseur de la dîme y gagnera toujours. Le rapport ordinaire étant par exemple 2500 mesures.
L'amélioration $\frac{1}{5}$ me 500

Total 3000

La dîme au lieu de 250 seroit de 300 mesures.
Déduisant la recompense 25

Reste encore 275

Destinez donc pour un district telle recompense que vous trouverés à propos, même sans

sans espérance d'aucun profit. Faites faire une liste par les dîmeurs, combien chaque cultivateur a moissonné en gerbes; faites indiquer à chacun la longueur & la largeur de son champ. Il se gardera bien d'indiquer fausement ou frauduleusement, crainte d'être découvert, & d'en être châtié. Partagés les prix entre ceux qui se sont distingués, selon la proportion de leur récolte, non pas selon la grandeur de la piece. Si vous aimés mieux considérer le produit en grain & en grange, vous le donnerés dans un district à celui, qui peut prouver authentiquement, combien une gerbe dans l'autre, il aura recueilli en graine nettoyée, & qui l'a porté le plus haut.

Je finis ce mémoire par les recompenses d'honneur. Non seulement il faudroit les distribuer en public; mais l'effet en seroit admirable, si tous les ans le gouvernement déclaroit 3 campagnards industrieux, & même en plus grand nombre, éligibles pour les offices civils & militaires. Chaque communauté devroit d'ailleurs tous les ans passer au grabeau tous ses membres, & examiner si tel cultive bien ses terres; si tel vit dans la dissipation; quels sont les obstacles de leur industrie? Les négligens seroient interdits pour deux ou trois mois, & exclus des assemblées, jusqu'à meilleure conduite.

VOILA les moyens que j'ai trouvé les meilleurs, pour mettre les graines de notre chere patrie à un prix avantageux. Je doute néanmoins fort, qu'ils plaisent à tous mes lecteurs. L'objection la plus ordinaire contre de semblables projets, c'est la difficulté de l'exécution. Que fert-il de proposer de meilleures directions, si personne ne met la main à l'œuvre? Mais il est aisé d'y répondre, en faisant une autre question: comment peut-on avancer le bien public, sans faire & sans écouter les conseils? Comment sans aveuglement peut-on mettre la main à l'œuvre, sans faire préalablement un plan d'exécution? Que l'on daigne donc écouter tout jusques aux idées les plus triviales. Que l'on en choisisse le meilleur. Si alors il ne manque que la bonne volonté, fera-ce la faute de celui qui nous a voulu donner un bon conseil?

Mais si nous avons du zèle, & que nous réunissions nos forces & nos lumières pour découvrir les meilleures voyes d'améliorer notre état, le tems conduira toujours quelque génie laborieux sur les traces de la marche secrete de la nature. Une découverte utile suivra l'autre. La vérité semblable à un arbre vigoureux se répandra, & versera des fruits & des bénédictions par tout le pays, & ses racines pénétreront dans tous les cœurs patriotiques.

Je ne me vante pas d'avoir épuisé cette matiere. Je laisse encore plusieurs recherches

en arriere. Mais ce qu'il y a de certain, c'est le principe contenu dans mon épigraphe, qui est le moyen principal pour arriver au but désiré d'un prix avantageux des grains, & vers lequel toute notre attention & nos forces devroient tendre.



THE STATE OF TEXAS

COUNTY OF DALLAS

BEFORE ME, the undersigned authority, on this day personally appeared

JOHN A. SMITH, known to me to be the person whose name is subscribed to the foregoing instrument, and acknowledged to me that he executed the same for the purposes and consideration therein expressed.

Given under my hand and seal of office this 14th day of June, 1901.

Notary Public in and for the State of Texas

My commission expires this 14th day of June, 1902.

Witness my hand and seal of office this 14th day of June, 1901.

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH

JOHN A. SMITH